

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE DORMANS – COMMUNE DE DORMANS (51)

Étude faune-flore préalable à l’implantation d’un parc agrivoltaïque

Volet écologique



Etat initial – Bibliographie

Dossier 24101012-V1
20/06/2025

réalisé par



Auddicé Environnement
Espace Sainte-Croix
6 Porte Sainte Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Projet agrivoltaïque de Dormans – Commune de Dormans (51)

Étude faune-flore préalable à l’implantation d’un parc agrivoltaïque

Volet écologique



Etat initial – Bibliographie

ELECTRICITE D’AZUR

Version	Date	Description
État initial – Rapport intermédiaire	20/06/2025	État initial du volet écologique de l’étude d’impact – rapport intermédiaire : synthèse bibliographique et pré-analyse cartographique des habitats et espèces

	Nom - Fonction	Date
Terrain et rédaction	Enzo THIERY – Chargé d’études faune	28/05/2025
	Martin CHABOT – Chargé d’étude chiroptérologue	29/05/2025
	Léonore BALTAZART - Chargé d’études flore et habitats	03/06/2025
	Louis CLOUET – Chargé d’études flore et habitats	
	Laura COCQUEBERT – Cheffe de projets écologue	20/06/2025
Cartographie	Jean-Marie PLESSIS - Cartographe	20/06/2025
Validation	Laura COCQUEBERT – Cheffe de projets écologue	20/06/2025



Agence
Hauts-de-France
(siège social)



Agence
Grand-Est



Agence
Ile-de-France



Agence
Seine-Normandie



Agence
Auvergne
Massif-Central



Agence
Val-de-Loire



Agence
Bourgogne
Franche Comté



Agence
Sud



Agence
Belgique

Agir pour l’avenir
de vos projets

auddice.com



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ÉTAT INITIAL : FLORE, HABITATS NATURELS ET FAUNE	7
1.1 Contexte écologique.....	8
1.1.1 Localisation du site d'étude	8
1.1.2 Occupation du sol.....	11
1.1.3 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	14
1.1.4 Réseau Natura 2000	18
1.1.6 GéoMCE, outil national de géolocalisation des mesures compensatoires	23
1.1.7 Continuités écologiques	23
1.1.8 Zones humides potentielles	26
1.1.9 Synthèse du contexte écologique	29
1.2 Diagnostic habitats naturels et semi-naturels et flore.....	30
1.2.1 Données bibliographiques.....	30
1.4 Diagnostic Zones humides.....	32
1.4.1 Contexte géologique et pédologique	32
1.5 Diagnostic Insectes	34
1.5.1 Données bibliographiques.....	34
1.6 Diagnostic Amphibiens	35
1.6.1 Données bibliographiques.....	35
1.7 Diagnostic Reptiles	36
1.7.1 Données bibliographie	36
1.8 Diagnostic Avifaune.....	37
1.8.1 Données bibliographiques.....	37
1.9 Diagnostic Mammifères non volants.....	38
1.9.1 Données bibliographiques.....	38
1.10 Diagnostic Chiroptères	38
1.10.1 Données bibliographiques.....	38
BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES	41
Bibliographie.....	42

Liste des Tableaux

Tableau 1. Occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (BDOCSOL Grand-Est 2019 et Corine Land Cover).....	11
Tableau 2. Espaces remarquables présents dans l'aire d'étude éloignée.	14
Tableau 3. Zones Natura 2000 à plus ou moins 6 km autour de la ZIP	18
Tableau 4. Habitats d'intérêt communautaires présents sur la ZSC du Massif forestier d'Epernay et étangs associés	20
Tableau 5. Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Massif forestier d'Epernay et étangs associés	20
Tableau 6. Habitats d'intérêt communautaires	21

Tableau 7. Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Domaine de Verdilly	21
Tableau 8. Habitats d'intérêt communautaires	22
Tableau 9. Espèces d'intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Pâtis de Damery	22
Tableau 10. Mentions floristiques historiques sur l'aire d'étude immédiate (INPN et LOBELIA, période 2005-2025).....	30
Tableau 11. Espèces patrimoniales connues sur les territoires communaux (INPN et LOBELIA).	30
Tableau 12. Espèces patrimoniales connues et leurs habitats préférentiels (INPN et LOBELIA).....	30
Tableau 13. Flore invasive connue du territoire communal recoupant la ZIP et l'AEI (INPN et LOBELIA).....	31
Tableau 14. Description des principales UCS concernant la ZIP	32
Tableau 15. Données bibliographiques Insectes dans la commune de l'aire d'étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)	34
Tableau 16. Données bibliographiques Amphibiens dans la commune de l'aire d'étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)	35
Tableau 17. Données bibliographiques Reptiles dans la commune de l'aire d'étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)	36
Tableau 18. Données bibliographiques Mammifères non volants dans la commune de l'aire d'étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)	38

Liste des Cartes

Carte 1. Situation de la zone d'étude du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	9
Carte 2. Carte de terrain	10
Carte 3. Occupation du sol à proximité du projet (OCSGE2, 2019)	12
Carte 4. Occupation du sol agricole (RPG, 2022)	13
Carte 5. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	17
Carte 6. Réseau Natura 2000	19
Carte 8. Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	25
Carte 9. Zones à dominante humide (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027)	27
Carte 10. Zones Humides (DREAL Grand-Est)	28
Carte 11. Géologie.....	33

INTRODUCTION

Le présent document porte sur l'étude faune-flore préalable à l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Dormans dans le département de la Marne (51).

Ce projet est porté par la société ELECTRICITE D'AZUR, qui a confié le volet faune-flore à la société AUDDICE GRAND EST.

Dans ce cadre, un inventaire écologique complet sera réalisé afin d'appréhender au mieux l'ensemble des cortèges écologiques présents sur le site du futur projet. Cet inventaire sera réalisé sur un cycle biologique complet en 2024/2025.

Les objectifs de l'étude sont de :

- Dresser un inventaire des espèces végétales et animales présentes sur l'aire d'étude,
- Évaluer l'intérêt écologique du site et déduire les contraintes réglementaires potentielles pour le projet,
- Analyser les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel et contribuer à définir le projet de moindre impact,
- Proposer d'éventuelles mesures visant à éviter, réduire ou compenser les impacts d'un tel projet suivant ce qui a été décelé.

CHAPITRE 1. ÉTAT INITIAL : FLORE, HABITATS NATURELS ET FAUNE

1.1 Contexte écologique

1.1.1 Localisation du site d’étude

Le site d’étude se situe au sud de la commune de Dormans, dans le département de la Marne (51). La zone d’étude, se composant essentiellement d’une parcelle agricole, représente une surface d’environ 13,5 hectares.

Carte 1 - Situation de la zone d’étude du projet à l’échelle de l’aire d’étude éloignée p.9
Carte 2 - Carte de terrain p.10

Le site d’étude se localise dans la Brie champenoise, région naturelle décrite comme étant un « *plateau calcaire du Bassin parisien formé par la côte d'Ile de France, principalement composé de calcaires limoneux à l'Est et plus minoritairement de marnes, de sables et d'argiles, situé au Sud de la vallée de la Marne (Zégiermann 1999)* » (ODONAT Grand Est, 2019). Cette région naturelle se compose à 52,2 % de milieux agricoles, à 34,2 % de forêts, à 11,4 % de milieux naturels et semi-naturels, à 1,9 % de zones artificialisées et à 0,3 % de surfaces en eau (ODONAT Grand Est, 2019).

La zone d’étude s’insère en totalité dans une parcelle agricole, elle-même entourée d’autres parcelles agricoles au nord, à l’ouest et au sud. Un milieu forestier la borde à l’est.

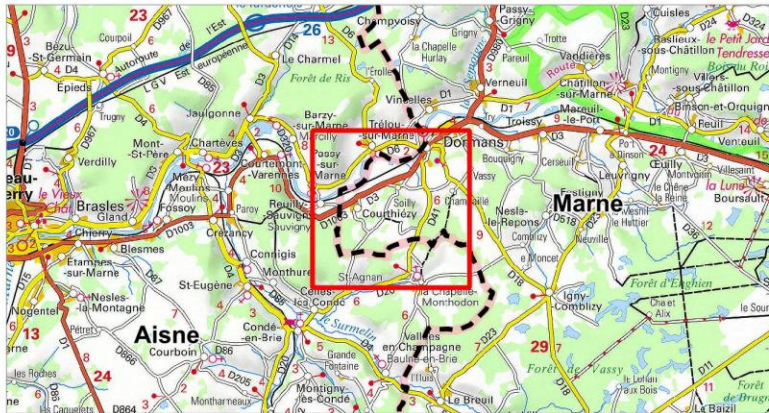


Photo 1. Site d’étude (Avril 2025)

Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Situation du projet à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (50m)



Aires d'étude

 Secteur d'étude

 Aire d'étude immédiate (50 m)

Limites administratives

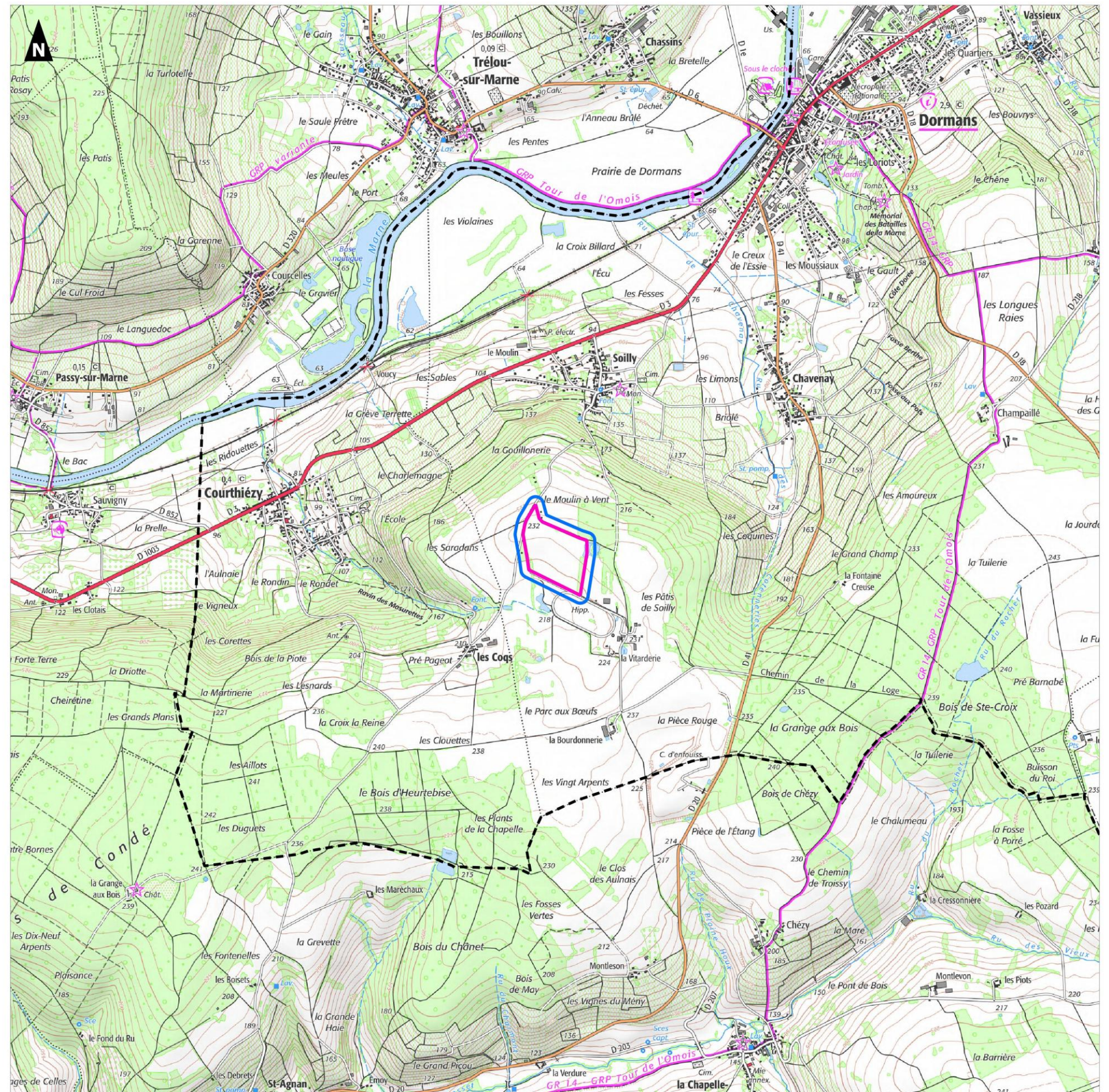
 Limite départementale

 Limite communale

0 1 2 km



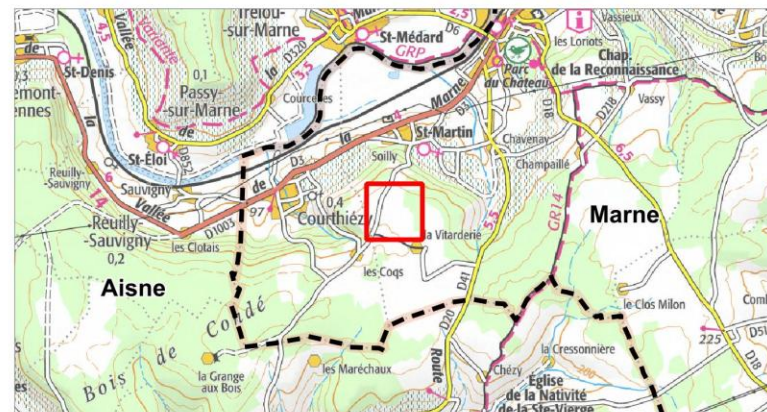
Réalisation AUDDICE, mars 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 et IGN SCAN 250
Sources de données : IGN BD TOPO - ÉLECTRICITÉ D'AZUR - AUDDICE, 2025



Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Situation du projet à l'échelle
de l'aire d'étude immédiate (50m)



Aires d'étude

— Secteur d'étude

— Aire d'étude immédiate (50 m)

Limites administratives

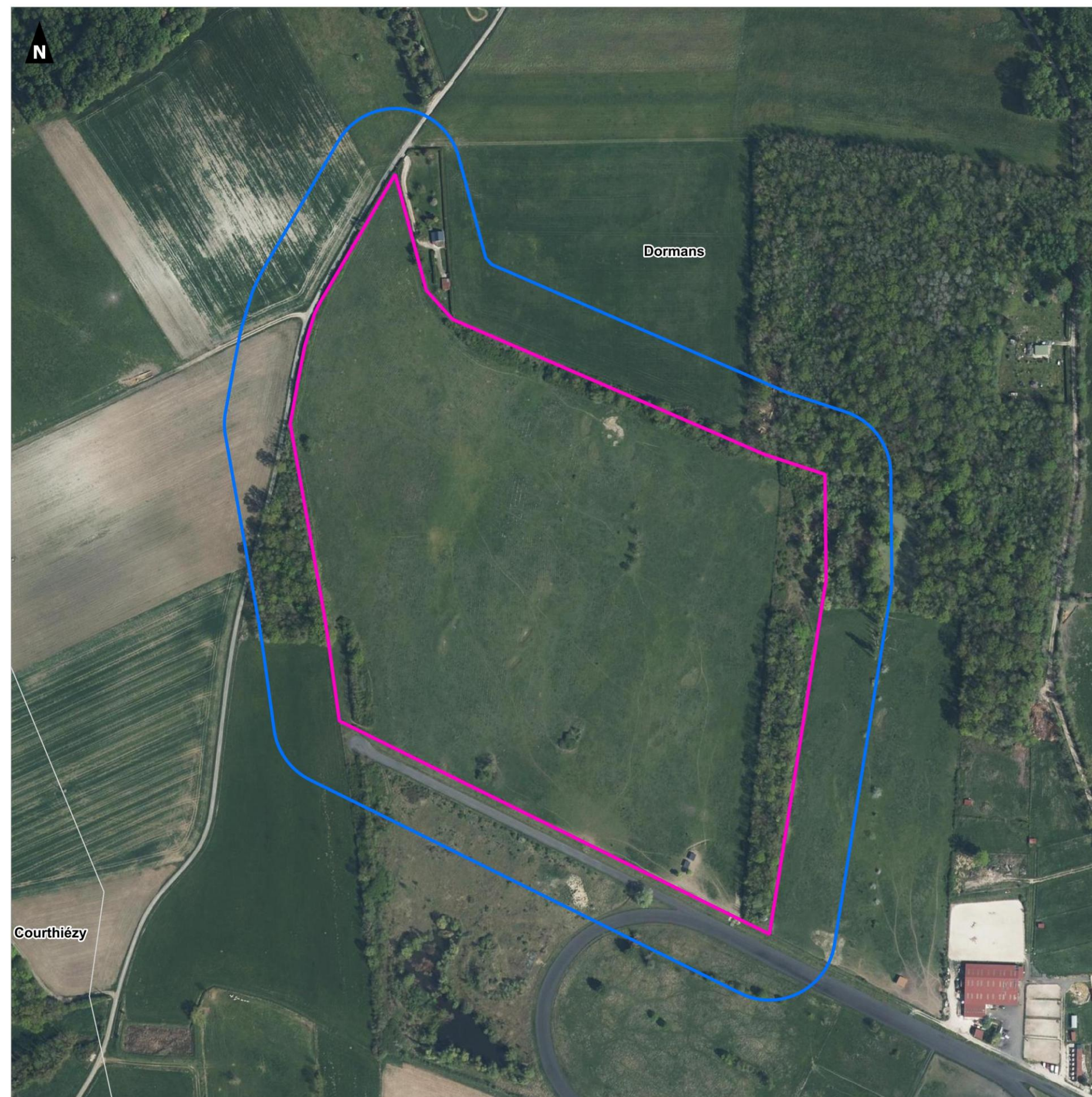
— Limite départementale

— Limite communale

0 100 200 m



Réalisation AUDDICE, juin 2025
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO 2022 et IGN SCAN 100
Sources de données : IGN BD TOPO - ÉLECTRICITÉ D'AZUR - AUDDICE, 2025



1.1.2 Occupation du sol

L’analyse des données d’occupation du sol permet de déterminer les entités naturelles présentes dans les aires d’étude. La représentativité des habitats de la zone d’implantation potentielle possiblement impactés par le projet pourra ainsi être mise en perspective.

Carte 3 - Occupation du sol à proximité du projet (OCSGE2, 2019) p.12

Carte 4 - Occupation du sol agricole (RPG, 2022) p.13

L’occupation du sol de la région Grand-Est (BDOCSOL, 2019 - Corine Land Cover) témoigne de **18 types d’occupation du sol à l’échelle de l’aire d’étude éloignée (AEE)**.

Les **surfaces forestières et semi-naturelles** (symbolisés par un code commençant par 3), regroupés ensembles, correspondent à **l’occupation du sol dominante à cette échelle, représentant 33% du territoire**. Parmi elles, les forêts de feuillus représentent 32% à elles seules. Suivi de près par les **territoires agricoles** (symbolisés par un code commençant par 2) d’une surface totale de plus de 57%, où les **terres arables sont majoritaires** et représentent 27%. A cette échelle, les **territoires artificialisés couvrent environ 5%** de la surface totale. Enfin, les surfaces en eau sont minoritaires avec moins de 1%.

La **zone d’implantation potentielle et son aire d’étude immédiate (AEI)**, d’une surface d’environ 22 ha, concerne environ **35% de territoires agricoles** dont la totalité est occupée par des cultures annuelles et pluriannuelles, dont blé, maïs. Les **territoires artificialisés sont majoritaires** à cette échelle et représentent au total 62% occupés principalement par diverses infrastructures. Enfin, de façon minoritaire sont présentent des **forêts de feuillus sur 3% du territoire**.

L’aire d’étude immédiate accueille une **proportion plus importante de territoires agricoles que l’aire d’étude rapprochée**. Les **surfaces forestières et semi-naturelles sont inférieures**. Les **territoires artificialisés sont en revanche majoritaires** comparées à l’aire d’étude rapprochée. Les zones humides et les surfaces en eau, peu représentées dans l’aire d’étude éloignées, ne sont pas présentes dans l’aire d’étude immédiate.

Tableau 1. Occupation du sol à l’échelle de l’aire d’étude éloignée (BDOCSOL Grand-Est 2019 et Corine Land Cover)

Occupation du sol (niveau 1)	Occupation du sol (niveau 3)		AEE		AEI	
	Code	Libellés	Surface (en ha)	Pourcentage	Surface (en ha)	Pourcentage
Territoires artificialisés	112	Tissu urbain discontinu	4,21%	364	-	-
	121	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	0,63%	54	-	-
	142	Equipements sportifs et de loisirs	0,38%	33	62,14%	13,77
Territoires agricoles	211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	27,94%	2415	34,88%	7,73
	221	Vignobles	15,43%	1334	-	-
	231	Prairies, friches et délaissés agricoles	7,66%	662	-	-
	242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	4,46%	386	-	-

Occupation du sol (niveau 1)	Occupation du sol (niveau 3)		AEE		AEI	
	Code	Libellés	Surface (en ha)	Pourcentage	Surface (en ha)	Pourcentage
	243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	4,77%	412	-	-
Surfaces forestières et semi-naturelles	311	Forêts de feuillus	32,16%	2780	2,98%	0,66
	312	Forêts de conifères	0,83%	72	-	-
	313	Forêts mélangées	1,11%	96	-	-
Surfaces en eau	512	Plans d'eau	0,42%	36	-	-

Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Occupation du sol

Aires d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

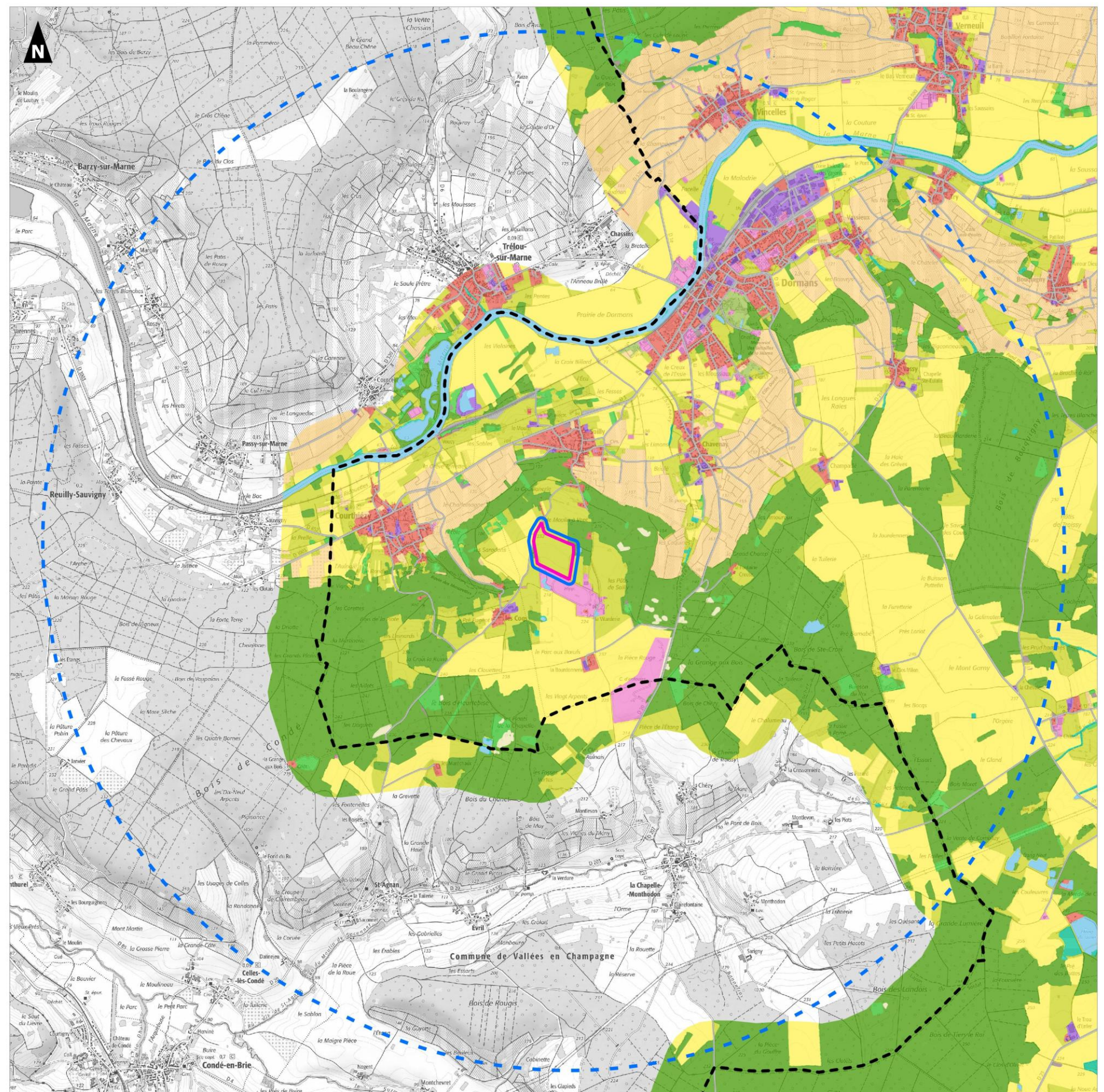
-  Limite départementale

Occupation du sol 2019

-  11-Habitat
-  12-Equipements et infrastructures collectives
-  13-Activités économiques
-  14-Infrastructures et superstructures des réseaux de transport
-  15-Espaces verts urbains
-  16-Espaces en mutation
-  21-Terres arables
-  22-Cultures permanentes
-  23-Autres zones agricoles
-  31-Forêts
-  32-Formations naturelles herbacées ou arbustives
-  33-Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
-  41-Milieus humides
-  51-Surfaces en eau



 Réalisation AUDDICE, juin 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : GEO GRAND EST - ÉLECTRICITÉ D'AZUR - AUDDICE, 2025



Aires d'étude

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

- Limite départementale

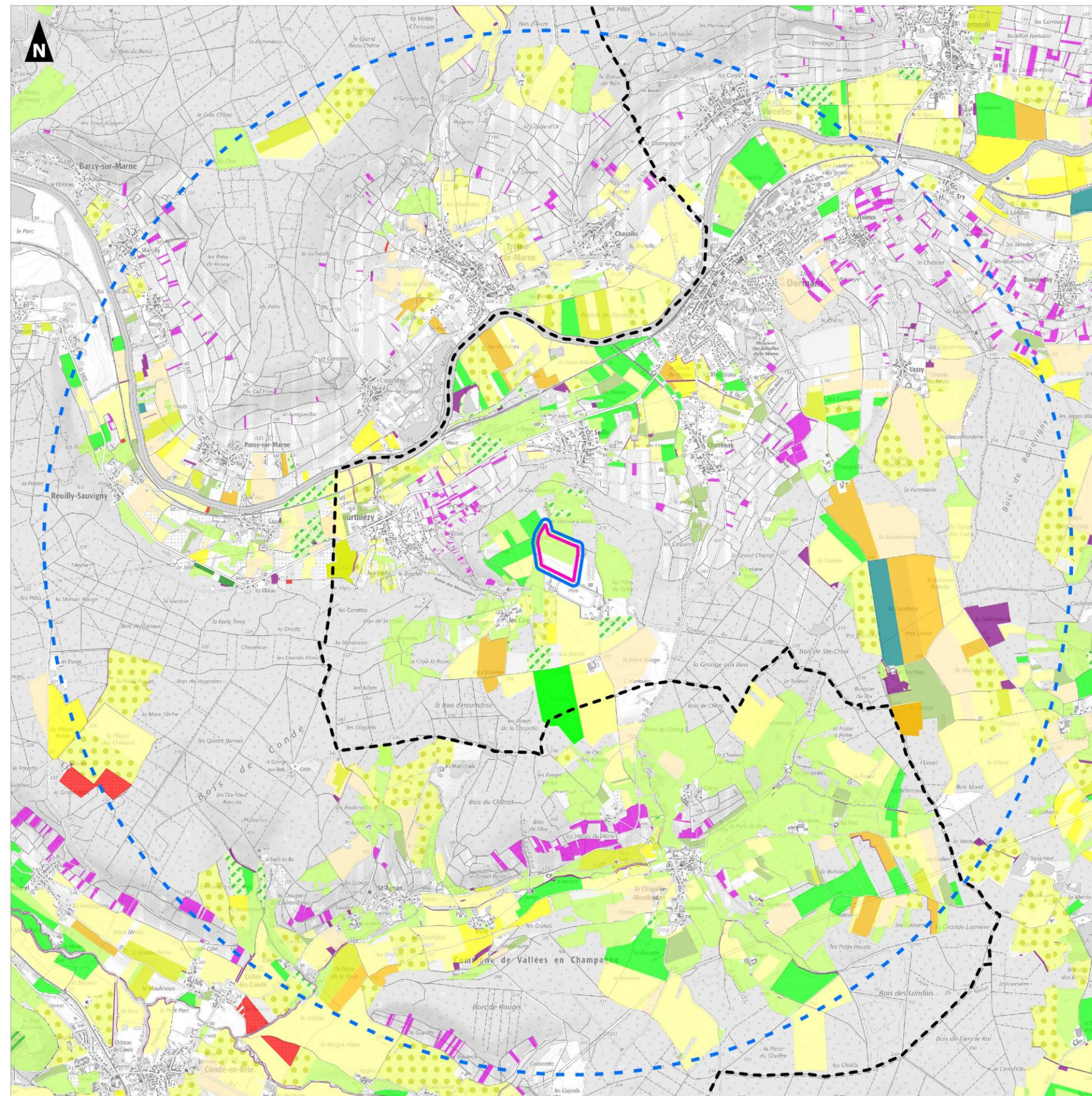
Registre Parcellaire Graphique (2023)

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 2 4 Km



Réalisation AUDDICE, juin 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : ASP - ÉLECTRICITÉ D'AZUR - AUDDICE, 2025



1.1.3 Zones naturelles d’intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Sous le terme de « Zones Naturelles d’Intérêt Reconnu » (ZNIR) sont regroupés :

- Les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO),
- Les **périmètres d’espaces protégés et gérés** : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales, sites du réseau Natura 2000 (Sites d’Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles...
- Les **dispositifs territoriaux particuliers** ayant trait à la protection ou la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou paysager : parcs naturels régionaux (PNR), sites RAMSAR de la convention internationale du même nom.

Ces zones ont été recensées à partir des données de la Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL Grand Est) et de l’INPN. Les informations sont issues des sites internet de l’INPN et du ministère du développement durable.

Carte 5 - Zones naturelles d’intérêt reconnu (hors Natura 2000) p.17

Ainsi, **3 types de Zones Naturelles d’Intérêt Reconnu** a été recensé dans l’aire d’étude éloignée (cette aire correspond à un périmètre de 5 kilomètres autour de l’emprise du projet): il s’agit de **5 ZNIEFF de type I**, de **2 ZNIEFF de type II** et de **2 sites du Conservatoire d’Espace Naturel**.

La situation de ces zones par rapport à la zone d’étude est présentée dans les pages suivantes ; un descriptif synthétique de celles-ci, basé notamment sur les données de l’Inventaire National de Patrimoine Naturel (INPN), est également effectué.

Tableau 2. Espaces remarquables présents dans l’aire d’étude éloignée.

Type	ID	Nom	Distan e ZIP (en km)
ZNIEFF1	210014786	Pelouses calcaires et prairies de fauche de courthiezy	0,3
	220013582	Massif forestier des bois de vigneux, brulé et alentours	2,1
	220120039	Cours du ru de saint-agnan	2,3
	220013581	Foret de ris, vallon de la belle aulne et coteaux peripheriques	2,4
	220013590	Bois de rougis, de la hutte et des landois	3,2
ZNIEFF2	220420025	Massifs forestiers, vallées et coteaux de la brie picarde	1,2
Site du conservatoire d’espace naturel	FR4506192	Le plateau des remards	4,1
	FR4506157	Le bois brule	4,7

■ Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Le programme **ZNIEFF** a été initié par le ministère de l’Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d’un **outil de connaissance permanente**, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l’intérêt repose soit sur **l’équilibre et la richesse de l’écosystème** soit sur la présence **d’espèces de plantes ou d’animaux rares et menacées**.

Deux types de zones sont définis, les **zones de type I**, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les **zones de type II**, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans chacune de ces zones, le niveau d’intérêt biologique est basé sur la présence d’espèces ou habitats déterminants. Sont qualifiés de déterminants :

- Les **espèces ou habitats en danger, vulnérables, rares ou remarquables** répondant aux cotations mises en place par l’UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ou extraites des livres rouges publiés nationalement ou régionalement ;
- Les **espèces protégées nationalement, régionalement, ou les espèces ou habitats faisant l’objet de réglementations européennes ou internationales** lorsqu’elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional.
- Les **espèces ou habitats** ne bénéficiant pas d’un statut de protection ou n’étant pas inscrites dans des listes rouges, mais **se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières**, en limite d’aire ou dont la population (ou la surface pour les habitats) est particulièrement exceptionnelle (effectifs remarquables, endémisme...).

• ZNIEFF I : 210014786 - Pelouses calcaires et prairies de fauche de courthiezy (à 0,3 km)

> Description globale

Cette ZNIEFF s’étend sur environ 67,8 hectares et se trouve sur les communes de Dormans et Courthiézy. La pelouse des Saradans est une des rares pelouses subsistant encore en Brie champenoise, les prairies (fraîches dans les zones basses, plus mésophiles dans les zones hautes), établies sur des limons plus ou moins hydromorphes recouvrant le plateau calcaire, représentent un milieu très rare dans le secteur.

On note également la présence de forêts secondaires de recolonisation à la Croix Reine et aux Saradans, des vergers et des fruticées. Le site renferme de très nombreuses orchidées avec une espèce inscrite sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne. On y observe également la vipère aspic et le lézard des souches, espèces protégées.

> Habitats et espèces déterminants

Ce site abrite deux habitats déterminants de ZNIEFF :

- 34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude.

Pour la faune ce sont 9 espèces qui sont mentionnés comme déterminantes : 2 espèces de lépidoptères, 4 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'orthoptères et 2 espèces de reptiles.

• **ZNIEFF I : 220013582 - Massif forestier des bois de vigneux, brûlé et alentours (à 2,1 km)**

> **Description globale**

Cette ZNIEFF s'étend sur environ 1 334,71 hectares et se trouve sur les communes de Vallées en Champagne, Courtemont-Varennnes, Celles-lès-Condé, Connigis, Crézancy, Mézy-Moulins, Courthiézy, Reuilly-Sauvigny et Monthurel.

A la confluence des vallées de la Marne et du Surmelin, le plateau briard se termine en un éperon aux versants abrupts. Le site occupe le plateau et une petite partie des versants de cet éperon. Des mares aux contours irréguliers témoignent d'anciennes extractions de pierre à meulière. Les mares, aux eaux oligotrophes et acides, ont permis la formation de micro-tourbières bombées (Calluno-Sphagnion papilloso), aujourd'hui en cours de boisement.

Dans le « Bois Brûlé », une parcelle est couverte par une moliniaie (facies de dégradation), ponctuée de fourrés diffus de Bourdaine et de Bouleau. Les layons du plateau, régulièrement fauchés, accueillent des groupements originaux (évoquant ceux que l'on peut trouver dans les prairies humides oligotrophes) que l'on rattachera ici au Violion caninae. Sur le versant ouest et sur l'éperon dominant Courtemont-Varennnes, des pelouses calcicoles (Mesobromion) et des pelouses-ourlets, en voie d'embroussaillage, persistent. Les ourlets calcicoles des lisières fraîches sur marnes (Trifolion medii) se rencontrent çà et là, lorsque l'éclairement le permet.

> **Habitats et espèces déterminants**

Ce site abrite 5 habitats déterminants de ZNIEFF :

- 22.11 - Eaux oligotrophes pauvres en calcaire,
- 34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles,
- 41 - Forêts caducifoliées,
- 51 - Tourbières hautes.

Pour la faune ce sont 14 espèces qui sont mentionnés comme déterminantes : 2 espèces d'amphibiens, 5 espèces de lépidoptères, 5 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'orthoptères et 1 espèce de reptiles.

• **ZNIEFF I : 220120039 - Cours du ru de saint-agnan (à 2,3 km)**

> **Description globale**

Cette ZNIEFF s'étend sur seulement 11 hectares puisqu'il se limite au lit mineur du ru de Saint-Agnan, entre ses sources et la confluence avec le Surmelin. De part et d'autre du ruisseau, une bande de terre, comprenant les banquettes alluviales et des boisements relictuels, a été intégrée.

Les versants de la vallée sont très pentus et occupés par des vignes (laissant donc le sol nu presque en permanence), ce qui explique le caractère torrentiel du régime des eaux. Le cours d'eau sillonne entre les cultures et les prairies mésophiles.

Un ruban linéaire de boisement, très dense et presque continu, d'aulnes, de frênes et de peupliers, ombrage fortement le ruisseau et, de ce fait, la végétation aquatique est clairsemée, voire absente. Les boisements pris en compte se rapprochent de la chênaie-frênaie continentale (Fraxino-Quercion roboris fragments).

> **Habitats et espèces déterminants**

Ce site abrite 2 habitats déterminants de ZNIEFF :

- 24.12 - Zone à Truites,
- 44.4 - Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves.

Pour la faune ce sont 2 espèces de poissons qui sont mentionnés comme déterminantes : le Chabot commun et la Truite de mer.

• **ZNIEFF I : 220013581 - Forêt de ris, vallon de la belle aulne et coteaux peripheriques (à 2,4 km)**

> **Description globale**

Cette ZNIEFF s'étend sur environ 2 171 hectares et se trouve sur les communes de Barzy-sur-Marne, Jaulgonne, Courmont, Ronchères, Charmel, Passy-sur-Marne, Champvoisy et Trélou-sur-Marne.

La zone se compose du massif forestier de Ris, de prairies connexes, des coteaux de Barzy-sur-Marne, de Courcelles et de Trélou-sur-Marne, du ru de Jaulgonne et du vallon de la Belle-Aulne. Ces milieux variés, paraissant hétérogènes, entretiennent, entre eux, d'étroites relations écologiques et fonctionnelles. Cet ensemble géomorphologique, bien marqué dans le paysage de la Brie, est situé sur la rive droite de la Marne, en amont de Château-Thierry.

La forêt de Ris repose sur une colline et ses versants est et ouest. L'essentiel de sa superficie occupe le plateau meulier de Brie, recouvert de limons. Les versants montrent une toposéquence géologique typique de la Brie, avec de haut en bas : meulière de Brie et argiles à meulière (Sannoisien ; marnes supragypseuses et gypses (Ludien) ; calcaires de Saint-Ouen (Marinésien) ; sables de Beauchamps (Auversien) ; calcaires du Lutétien et argiles sparnaciennes.

Cette grande diversité de substrats, liée à des expositions variées et à un fort relief, notamment sur les versants, entraîne une grande hétérogénéité des milieux. L'altitude du massif forestier (supérieur à 230 m) implique des influences submontagnardes relativement nettes, tant au niveau des cortèges animaux que des cortèges végétaux.

> **Habitats et espèces déterminants**

Ce site abrite 6 habitats déterminants de ZNIEFF :

- 22.11 - Eaux oligotrophes pauvres en calcaire,
- 24.12 - Zone à Truites,
- 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes,
- 34.41 - Lisières xéro-thermophiles,
- 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins,
- 41.5 - Chênaies acidiphiles.

Pour la faune ce sont 36 espèces qui sont mentionnés comme déterminantes : 1 espèce de poisson, 3 espèces d'amphibiens, 15 espèces de lépidoptères, 1 espèce de mammifère, 3 espèces d'odonates, 9 espèces d'oiseaux, 4 espèces d'orthoptères.

• **ZNIEFF I : 220013590 - Bois de rougis, de la hutte et des landois (à 3,2 km)**

> **Description globale**

Cette ZNIEFF s'étend sur environ 998 hectares et se trouve sur les communes de Vallées en Champagne, Igny-Comblizy et de Breuil.

Située à l'extrémité sud-est du département de l'Aisne, la zone constitue un massif boisé installé sur un complexe d'éperons, inséré entre le ru du Surmelin, au sud, et le ru du Rosset, au nord. Entre le « Bois de la Hutte » et le « Bois de Landois », les espaces interforestiers sont constitués de pâtures mésophiles et hygrophiles, ponctuées de mares.

L'essentiel du versant exposé à l'ouest du « Bois de la Hutte » et du « Bois de Rougis » est occupé par de vignes qui sont exclues de la ZNIEFF.

> **Habitats et espèces déterminants**

Ce site abrite 5 habitats déterminants de ZNIEFF :

- 22.4 - Végétations aquatiques,
- 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes,
- 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude,
- 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins,
- 41.5 - Chênaies acidiphiles.

Pour la faune ce sont 14 espèces qui sont mentionnés comme déterminantes : 1 espèce d'amphibien, 3 espèces de lépidoptères, 3 espèces de mammifères, 2 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'orthoptère et 1 espèce de reptile.

• **ZNIEFF II : 220420025 - Massifs forestiers, vallées et coteaux de la brie picarde (à 1,2 km)**

> **Description globale**

Cette ZNIEFF s'étend sur environ 2 998,6 hectares.

La zone se compose d'un ensemble complexe de massifs boisés, de coteaux calcaires, de vallées parcourues par des rus, d'une partie de la vallée de la Marne, de fragments de bocages (Epieds, Courpoil...) et de milieux plus ou moins anthropisés interstitiels. Ces milieux variés, entretiennent entre eux d'étroites relations écologiques et fonctionnelles. Cet ensemble géomorphologique, qui forme le paysage de la Brie picarde, est situé à l'est de la ville de Château-Thierry.

Constituant une entité à la fois écologique, paysagère, fonctionnelle et culturelle forte, cette zone possède un patrimoine naturel remarquablement bien conservé, qui justifie son classement dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF. Du point de vue géomorphologique, la Brie est constituée d'une structure tabulaire, le plateau meulier de Brie qui est recouvert de limons. A la faveur de l'écoulement de rus et de l'érosion, due principalement à l'écoulement de la Marne, les versants se sont creusés et montrent alors une toposéquence géologique typique,

avec, de haut en bas : meulière de Brie et argiles à meulières (Sannoisien), marnes supragypseuses et gypses (Ludien), calcaires de Saint-Ouen (Marinésien), sables de Beauchamp (Auversien), calcaires du Lutétien et argiles sparnaciennes.

> **Habitats et espèces déterminants**

Ce site abrite 5 habitats déterminants de ZNIEFF :

- 22.11 - Eaux oligotrophes pauvres en calcaire,
- 34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins,
- 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens,
- 51 - Tourbières hautes.

Pour la faune ce sont 63 espèces qui sont mentionnés comme déterminantes : 5 espèces d'amphibiens, 20 espèces de lépidoptères, 3 espèces de mammifères, 5 espèces d'odonates et 15 d'oiseaux, 7 espèces d'orthoptères, 4 espèces de poissons et 4 espèces de reptiles.

**Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(hors Natura 2000)**

Aires d'étude

■ Secteur d'étude

■ Aire d'étude immédiate (50 m)

■ Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

--- Limite départementale

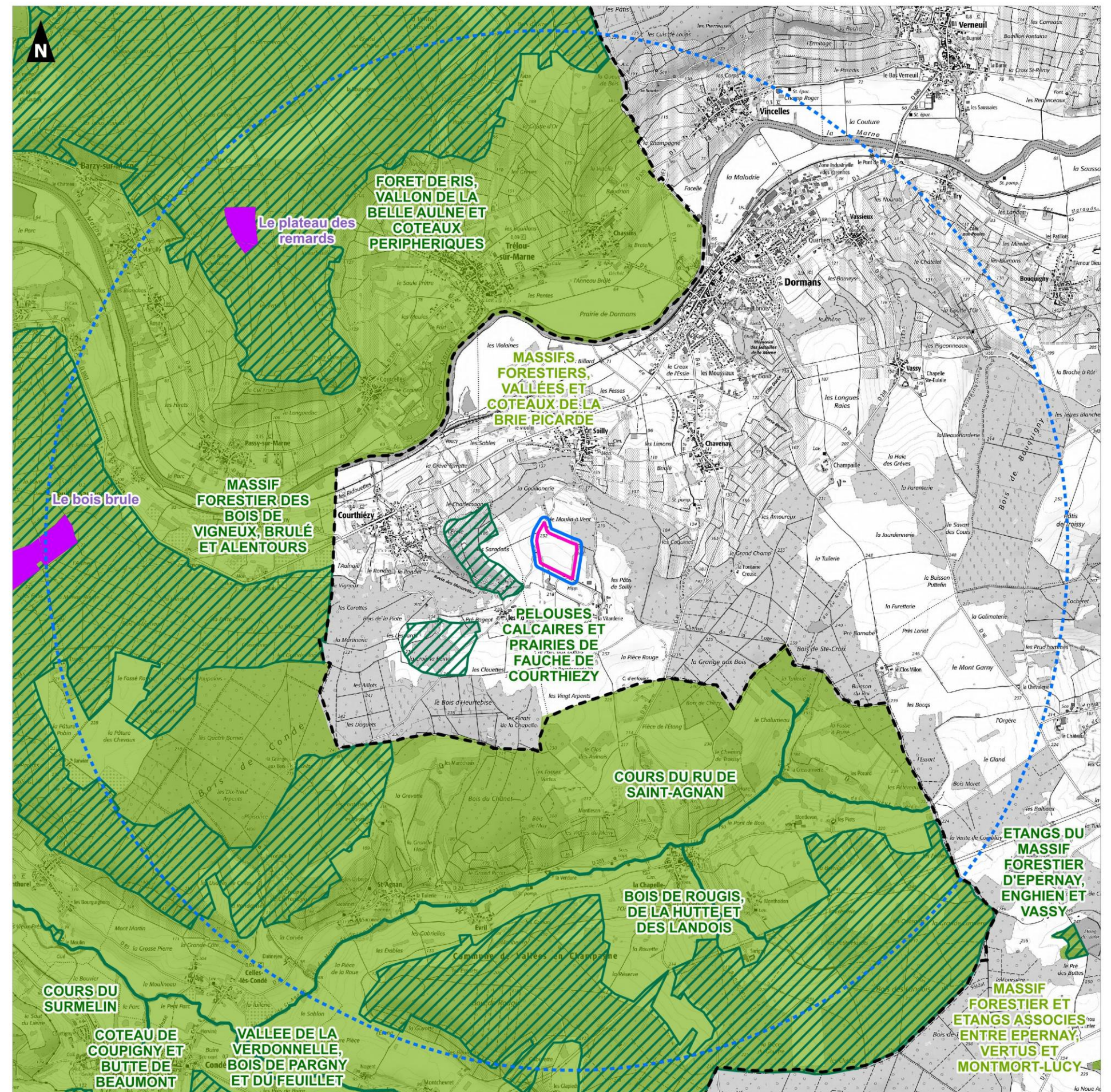
Zones d'inventaire

■ ZNIEFF de type 1

■ ZNIEFF de type 2

Zones réglementées

■ Site géré ou acquis par les Conservatoires d'Espaces Naturels



1.1.4 Réseau Natura 2000

Le Réseau Natura 2000 forme un réseau écologique européen, né de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvages, ou « Directive Habitats ». Il se compose de deux types de zones :

- Les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** : elles sont créées en application de la Directive n° 2009/147/CE du 30/11/09 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou « Directive Oiseaux ». Pour ce faire, une liste d'oiseaux, menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leur habitat ou rares (Annexe I de la Directive), a été définie pour lesquels les États Membres doivent créer des ZPS. Ces zones sont considérées comme des espaces importants pour la conservation de ces espèces et peuvent être des aires de stationnement d'espèces migratrices, des zones de nidification, des biomes réduits abritant des espèces patrimoniales, etc. Leur élaboration s'appuie fortement sur l'inventaire ZICO.
- Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** : elles sont créées en application de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, ou « Directive Habitats ». Ces sites revêtent une importance communautaire, notamment dans l'objectif de maintenir ou restaurer la biodiversité à l'échelle de l'Union Européenne. Les ZSC sont désignées à partir de Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres, puis adoptés par la Commission Européenne.

La directive « Habitats » prévoit un régime d’« **évaluation des incidences** » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d’affecter de façon notable un Site Natura 2000. Il a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, puis par les articles L.414-4 à L.414-7 et R.214-34 à R.214-39 du Code de l’environnement.

Les articles du code de l'environnement (partie réglementaire) qui traitent de l'évaluation des incidences Natura 2000 sont les articles R.414-19 à R.414-26.

Le réseau Natura 2000 à l’échelle nationale représente :

- 1 758 sites (209 sites marins) représentant 12,6% du territoire terrestre français soit (6,9 millions d’hectares terrestres et 4,1 millions d’hectares pour le réseau marin) ;
- 13 271 communes concernées par un site Natura 2000 ;
- Différents types de milieux concernés :
 - 30 % de terres agricoles ;
 - 32 % de forêts ;
 - 16 % de landes et de milieux ouverts ;
 - 19% des zones humides ;
 - 3 % de territoires artificiels ;
 - 133 habitats naturels d’intérêt communautaire ;
- Une diversité d’espèces protégées :
 - 63 espèces végétales (7% de la flore européenne) ;
 - 102 espèces animales ;
 - 204 espèces d’oiseaux (33% des espèces d’oiseaux européens).

Carte 6 - Réseau Natura 2000 p.19

Trois sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, dont le plus proche est situé à 7,2 km de la ZIP.

Tableau 3. Zones Natura 2000 à plus ou moins 6 km autour de la ZIP

Zone naturelle	Identité	Intitulé	Distance par rapport à la ZIP (km)
ZSC	FR2100314	Massif forestier d'Epernay et étangs associés	7,2
	FR2200401	Domaine de Verdilly	11,4
	FR2100271	Pâtis de Damery	17

Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Réseau Natura 2000

Aires d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Périmètre de recherche de sites Natura 2000 (20 km)

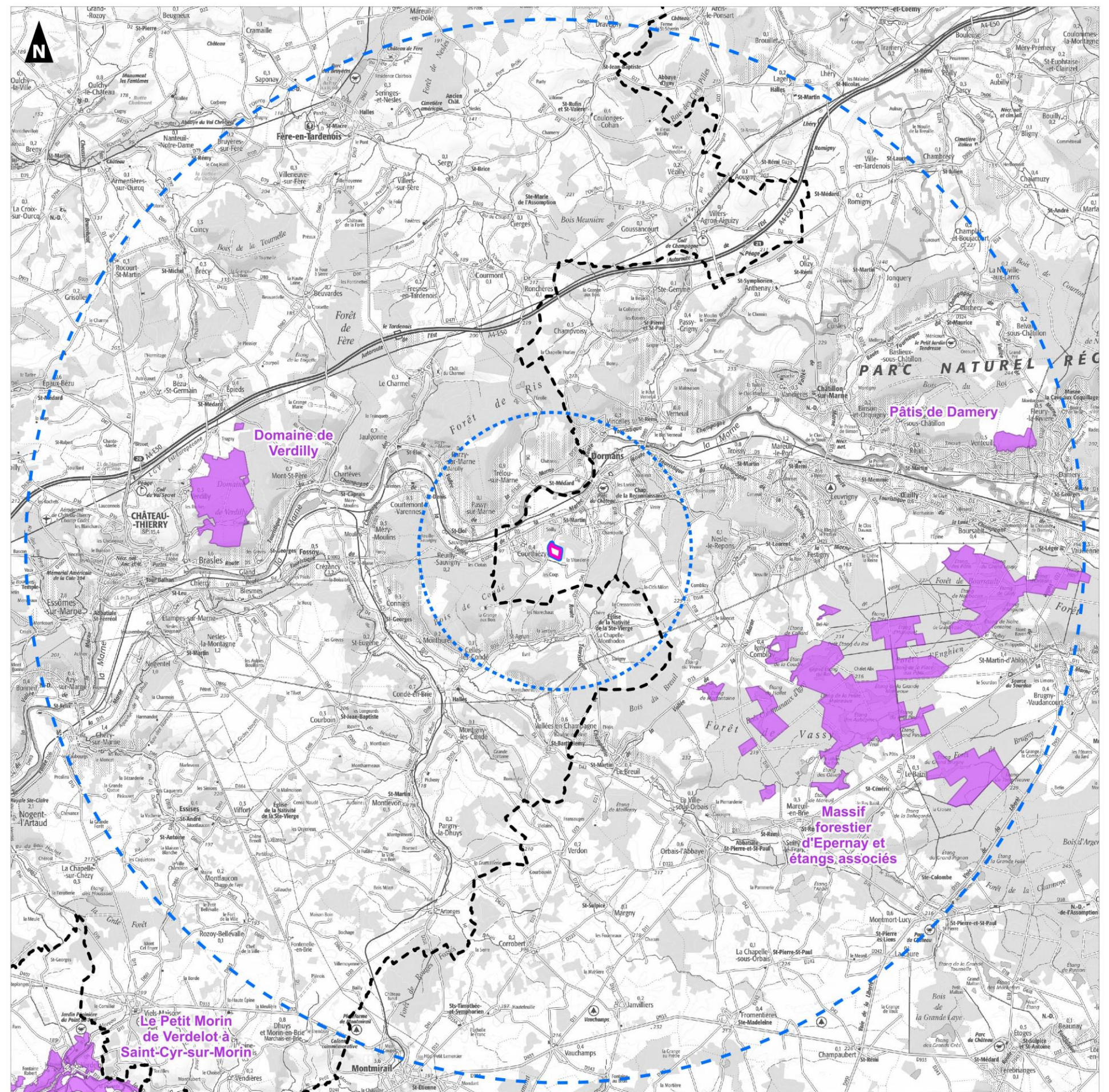
Limites administratives

-  Limite départementale

Sites Natura 2000

-  Zones Spéciales de Conservation

0 5 10 Km



■ ZSC : FR2100314 - Massif forestier d'Epernay et étangs associés – (7,2 km)

> Description

Ce site, d’une surface de **2 844 hectares**, est situé dans le département de la Marne. Il est localisé sur des plateaux composés d'argiles plus ou moins riches en meulière recouvertes de limons éoliens.

> Qualité et importance

Le massif d'Epernay (forêt d'Enghien, de Vassy, de Boursault, d'Epernay) est un vaste ensemble comprenant divers types forestiers : forêts acidiphiles, chênaies pédonculées, charmaies.

On peut aussi noter la présence d'étangs, à eaux oligo-mésotrophes avec phytocénoses rares, dont l'origine remonte au Moyen Âge.

> Habitats et espèces d’intérêt communautaire

9 habitats et 3 espèces d’intérêt communautaire ont justifié la désignation de cette ZSC.

Tableau 4. Habitats d’intérêt communautaires présents sur la ZSC du Massif forestier d'Epernay et étangs associés

Code (* : prioritaire)	Nom de l’habitat	% de recouvrement	État de conservation
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0%	-
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0%	-
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0%	Moyenne ou réduite
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l’Hydrocharition	1%	Moyenne ou réduite
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0%	Moyenne ou réduite
9130	Hêtraies de l’Asperulo-Fagetum	56%	Bonne
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	23%	Bonne
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1,76%	Moyenne ou réduite
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,07%	Moyenne ou réduite

Tableau 5. Espèces d’intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Massif forestier d'Epernay et étangs associés

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la ZPS
Insectes	Leucorrhinia pectoralis	Leucorrhine à gros thorax (La)	Résidence
Amphibiens	Triturus cristatus	Triton crêté (Le)	Reproduction
Angiospermes	Luronium natans	Flûteau nageant	Résidence

> Vulnérabilités

Les étangs et la forêt présentent un bon état écologique.

■ ZSC : FR2200401 - Domaine de Verdilly – (11,4 km)

> Description

Ce site, d’une surface de **595 hectares**, est situé dans le département de l’Aisne. Site forestier exemplaire et représentatif de la Brie septentrionale constitué par un complexe forestier typique. L'ambiance humide, plutôt froide et continentale, la taille importante du massif forestier, expliquent la présence d'un cortège faunistique et floristique original à dominante médio-européenne et hygrophile avec des densités importantes et remarquables d'animaux sylvatiques.

> Qualité et importance

Une des caractéristiques majeures de ces boisements méso-hygrophiles à hygrophiles du plateau meulier est leur richesse en biotopes intraforestiers humides (mares, fondrières, ornières, étangs...) qui entretiennent des densités importantes de batraciens, parmi lesquels le Sonneur à ventre jaune, ici en limite nord de répartition. Habitats et espèces d’intérêt communautaire

9 habitats et 7 espèces d’intérêt communautaire ont justifié la désignation de cette ZSC.

Tableau 6. Habitats d’intérêt communautaires

Code (* : prioritaire)	Nom de l’habitat	% de recouvrement	État de conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0%	Moyenne ou réduite
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l’Hydrocharition	0,01%	Bonne
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,08%	Moyenne ou réduite
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d’ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	0,33%	Bonne
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	-	Bonne
9130	Hêtraies de l’Asperulo-Fagetum	29,34%	Bonne
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	20,64%	Moyenne ou réduite
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	0,64%	Bonne
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,32%	Moyenne ou réduite

Tableau 7. Espèces d’intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Domaine de Verdilly

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la ZPS
Amphibiens	Triturus cristatus	Triton crêté (Le)	Résidence, Reproduction
	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune (Le)	Résidence
Mammifères	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	Résidence
	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	Résidence
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Résidence
	Myotis myotis	Grand Murin	Résidence
Insectes	Euplagia quadripunctaria	Écaille chinée (L')	Résidence

> Vulnérabilités

Les stades forestiers sont relativement jeunes au niveau de ses peuplements. Il importe d’évaluer les actions de gestion actuelle pour le maintien des habitats d'espèces (ornières pour la population de Sonneur à ventre jaune) et de poursuivre les améliorations en cours. Il faut noter la présence de quelques parcelles enrésinées existantes, qui ne semble pas devoir se développer.

ZSC : FR2100271 - Pâtis de Damery – (17 km)

> Description

Ce site, d’une surface de **93 hectares**, est situé dans le département de la Marne. La majorité du site repose sur des argiles à meulrières. Les sols limono-argileux sont acides et constitués de pseudogley.

> Qualité et importance

Les landes du plateau de la Montagne de Reims constituent des groupements relictuels dérivant de vastes espaces qui étaient jadis parcourus par des ovins et bovins. Les landes des pâtis de Damery sont les mieux conservées de la Montagne de Reims. Elles sont dominées par la callune et Genista anglica. Elles sont entrecoupées de fruticées, de pinèdes et de petites mares oligotrophes. Habitats et espèces d’intérêt communautaire

8 habitats et **4 espèces** d’intérêt communautaire ont justifié la désignation de cette ZSC.

Tableau 8. Habitats d’intérêt communautaires

Code (* : prioritaire)	Nom de l’habitat	% de recouvrement	État de conservation
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,72%	Excellente
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l’Hydrocharition	0,54%	Excellente
4030	Landes sèches européennes	5,2%	Excellente
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	-	Excellente
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,28%	Excellente
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,09%	Moyenne ou réduite
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	0,75%	Bonne
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	41,67%	Excellente

Tableau 9. Espèces d’intérêt communautaire présentes sur la ZSC du Pâtis de Damery

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut sur la ZPS
Insectes	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	Résidence
Amphibiens	Triturus cristatus	Triton crêté (Le)	Résidence
Amphibiens	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune (Le)	Résidence
Mammifères	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	Concentration

> Vulnérabilités

Etat actuel moyen sauf sous la ligne à haute tension en raison d'un déboisement régulier. Le site est très embroussaillé, voire boisé par des pins.

1.1.6 GéoMCE, outil national de géolocalisation des mesures compensatoires

En accord avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, les **mesures compensatoires** prévues dans les projets d'aménagements doivent être **géolocalisées** et **accessible au public sur internet**.

GéoMCE, outil développé par le Ministère de la Transition Écologique, permet la gestion, la cartographie, le suivi et le contrôle des mesures compensatoires des impacts sur l'environnement. Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement peuvent également y être renseignées. Les informations de cet outil sont déversées sur Géoportail, accessible au grand public.

L'objectif est de faciliter la **connaissance** et la **mémoire des mesures ERC** pour éviter que les espaces concernés fassent l'objet de nouveaux aménagements.

La consultation de la base de données GéoMCE sur Géoportail montre la présence d'une mesure de restauration/réhabilitation à environ 4 km de la commune de Dormans. La mesure concerne l'aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) et n'apparaît pas incompatible avec le projet agrivoltaïque de Dormans en raison de la distance.

Il n'y a pas d'autres mesures à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

1.1.7 Continuités écologiques

■ Notion de continuités écologiques

Les **continuités écologiques** sont des éléments de liaisons au sein d'un réseau écologique qui permettent aux espèces de se déplacer et relient les milieux et les habitats nécessaires au déroulement du cycle de vie des espèces. Le réseau écologique regroupe toutes les **zones vitales** : le milieu de reproduction, d'alimentation, de repos etc. Il dépend des exigences écologiques de chaque espèce.

La survie des espèces et le fonctionnement des écosystèmes dépend des déplacements journaliers, saisonniers, réguliers ou uniques de groupes d'individus ou de populations.

La **fragmentation du paysage** fragilise les populations animales et végétales en entravant leurs **déplacements** essentiels à la réalisation de leur cycle de vie. En effet, dans les paysages transformés actuels, les **réseaux** formés par les **structures paysagères complexes** soutiennent la majorité des flux de migrations et de dispersion.

■ Enjeux de préservation des trames écologiques

Une pression trop importante de l'urbanisation ou du développement d'activités tend à **morceler les milieux naturels**. Il est alors impératif d'identifier ces corridors et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement. Différents éléments du territoire peuvent contribuer au **maintien** et à la **restauration** des **corridors écologiques** d'un territoire : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc. Sachant

que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

■ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle II », a émis un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Adopté en 2015, le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SCRE)** est une mesure élaborée par l'État et le Conseil Régional. Le SCRE met en évidence la **Trame Verte et Bleue (TVB)** à l'échelle régionale et est repris dans le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable d'Égalité de Territoires (SRADDET)** de la région Grand-Est approuvé en janvier 2020.

Parmi les objectifs du SRADDET, la **préservation et la reconquête de la trame verte et bleue** a pour but de restaurer la fonctionnalité des milieux au niveau régional et local et de réduire l'impact des fragmentations. Le SRADDET prévoit que 100% des nouveaux aménagements soient réalisés en cohérence avec les continuités écologiques.

Le Grenelle de l'Environnement a défini la trame verte comme étant « **un outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales** ». La trame bleue est son équivalent formé des cours d'eau et des zones humides (marais, rivières, étangs, etc.), ainsi que de la végétation bordant ces éléments. Ainsi, la **trame verte et bleue (TVB)** est une **politique de préservation et de rétablissement des capacités de déplacement** des espèces terrestres, aquatiques et volantes.

La TVB est composée de deux éléments principaux déclinés par sous trames (en fonction des milieux) :

- Les **réservoirs de biodiversité** : ce sont des espaces dans lesquels la **biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée**. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels assurent leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ces réservoirs abritent des **noyaux de populations d'espèces** à partir desquels les individus se dispersent et sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ;
- Les **corridors biologiques** (ou corridors écologiques) : ils désignent un ou des milieux **reliant fonctionnellement** entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population, ou un groupe d'espèces. Ces infrastructures naturelles sont nécessaires au **déplacement** de la faune et des structures de **propagation** de la flore et fonge, mais pas uniquement. En effet, même durant les migrations et mouvements de dispersion, les animaux doivent continuer à manger, dormir (hiberner éventuellement) et se protéger de leurs prédateurs. La plupart des corridors faunistiques sont donc aussi des sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc.).
- Les **éléments fragmentant** sont localisés pour la cohérence écologique du territoire.
- Des **espaces à renaturer**, correspondant aux secteurs sur lesquels des actions ciblées de restauration de la biodiversité sont nécessaires, sont également identifiés.

Les corridors sont identifiés par sous-trames, c'est-à-dire par grands types d'habitats susceptibles d'accueillir les mêmes cortèges d'espèces. La trame verte et bleue est identifiée en s'appuyant sur plusieurs espèces ou guildes d'espèces, présentant des enjeux de conservation ou caractéristiques de la région.

■ Inscription de l'emprise du projet au sein du SRCE

Carte 8 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique p.25

Aucun élément du SRCE ne se superpose à la ZIP et son aire d'études immédiate.

L'élément le plus proche du SRCE est situé à moins d'un kilomètre de la ZIP, à l'ouest. Il s'agit d'un réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation. Un second réservoir de biodiversité est présent au sud-ouest de celui-ci.

Également, un corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration est localisé au nord de la ZIP, et un corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation est identifié à l'est de la ZIP.

Schéma Régional de Cohérence Écologique de Champagne-Ardenne – Trame Verte et Bleue

Aires d'étude

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Trame verte

Corridors

- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration
- Bordure de corridor
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration
- Grande continuité écologique nationale

Réservoirs

- Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation
- Réservoir de biodiversité inter-régional

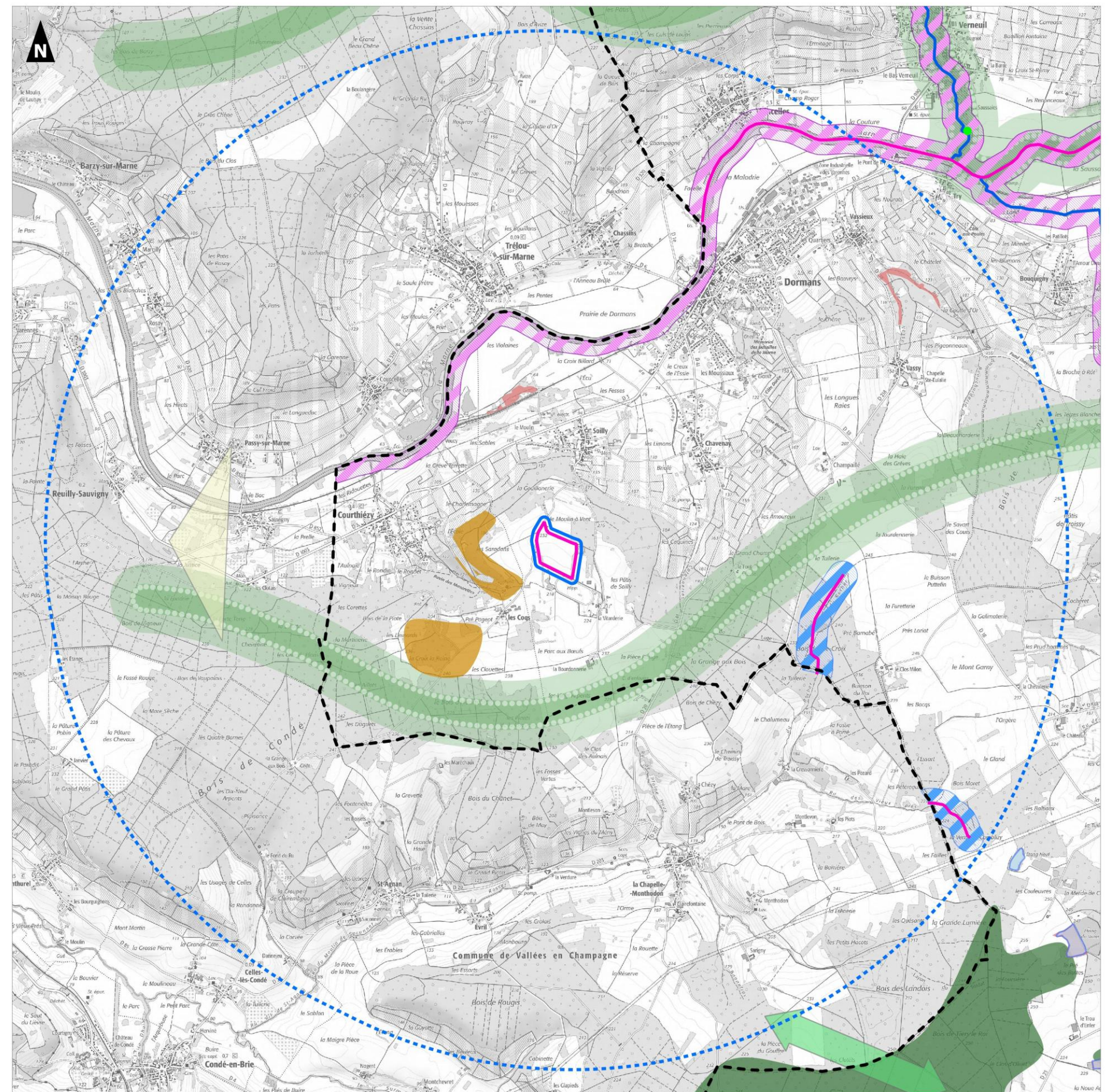
Trame des milieux aquatiques

- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Plan d'eau de plus 1 ha

Fragmentation potentielle

- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

0 2 4 Km



1.1.8 Zones humides potentielles

Plusieurs sources proposent des cartes de zones humides potentielles ou avérées à différentes échelles. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que ces données soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

■ Zones à Dominantes Humides (SDAGE Seine-Normandie)

Carte 9 - Zones à dominante humide (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027) p.27

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin **Seine-Normandie**, les enveloppes des **zones à dominante humide** ont été cartographiées au 1/50 000^{ème}. Une **prélocalisation** des zones humides issues d'un travail de **modélisation** est disponible dans le SDAGE 2022-2027. Ces recensements n'ont pas de portée réglementaire directe sur le zonage ainsi délimité. Ils permettent néanmoins de signaler la **présence potentielle** d'une zone humide sur la zone d'étude. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

La ZIP ne se superpose à aucune des prélocalisations de Zone à Dominante Humide identifiées dans le SDAGE Seine-Normandie.

■ Zones potentiellement humides (DREAL Grand-Est)

Carte 10 - Zones Humides (DREAL Grand-Est) p.28

La DREAL Grand-Est rassemble des **cartographies de zones à dominantes humides (ZDH)** issues de **modélisation** et permettant de définir des **secteurs à forte probabilité de zones humides**. Le caractère humide au titre de la loi sur l'eau n'y est pas certain.

Deux types de cartographies de ZDH sont disponibles :

- Une compilation de différentes études réalisées à **l'échelle locale ou régionale**, qui définit des secteurs à forte probabilité de zones humides (dont l'étude de cartographie des zones humides du bassin Seine-Normandie réalisée par l'Agence de l'eau en 2006).
- Une cartographie issue d'une étude menée à **l'échelle nationale** par l'UMR SES INRA et Agrocampus Ouest en 2014. Cette dernière est moins précise que les précédentes.

Ce recensement n'a **pas de portée réglementaire** directe sur le zonage ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence **potentielle** d'une zone humide.

Enfin, des cartes de **zones humides avérées**, issues de **diagnostics** réalisés dans diverses études sont également présentées.

Leurs zonages à l'échelle nationale suivent en grande partie le zonage du SDAGE Seine-Normandie décrit précédemment, avec un affinage sur les zones identifiées à l'échelle locale et régionale.

La ZIP ne se superpose à aucune des prélocalisations de Zone à Dominante Humide identifiées par la cartographie nationale de l'INRA et Agrocampus Ouest.

Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Zones à Dominante Humide
(SDAGE Seine-Normandie)

Aires d'étude

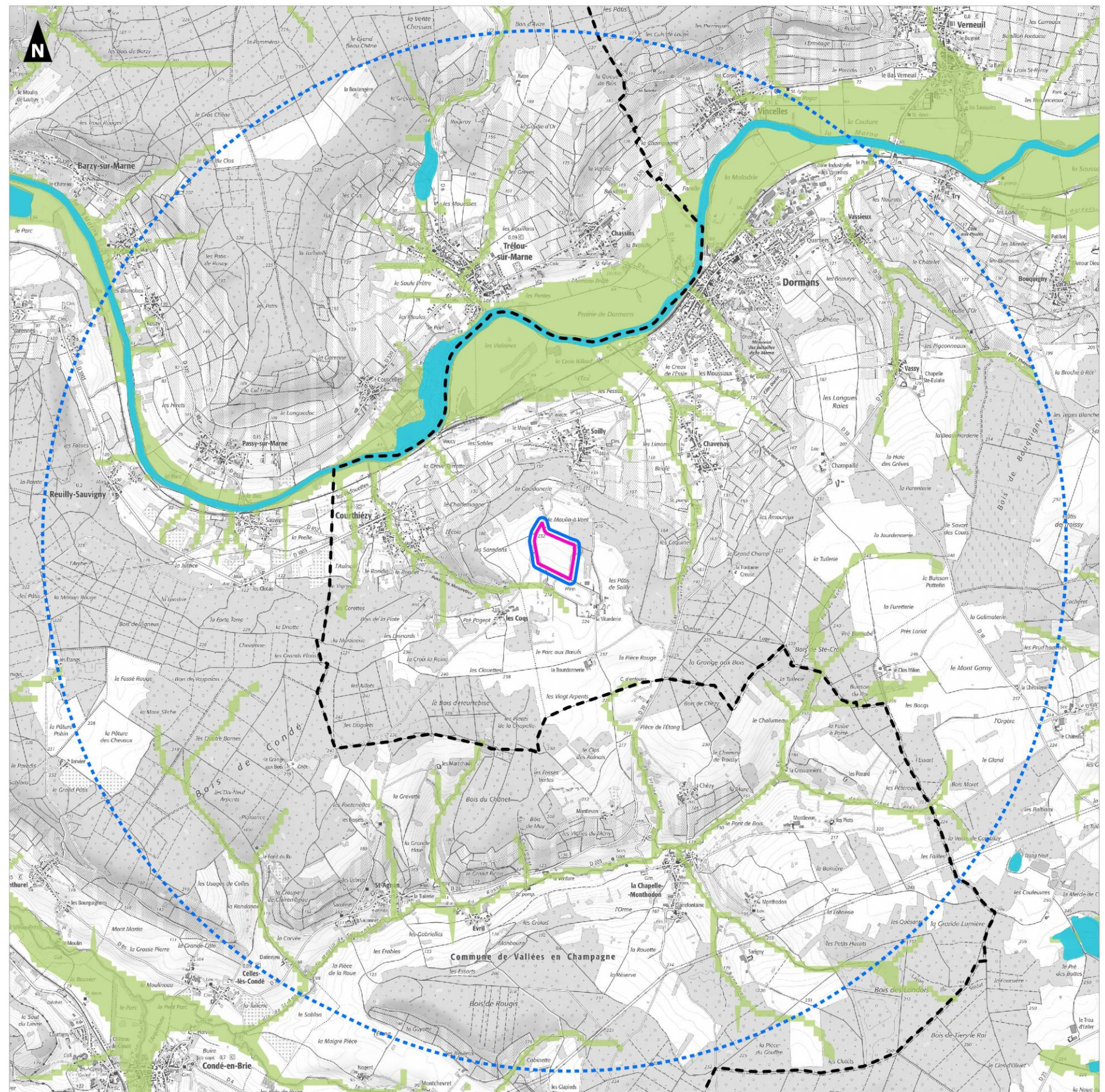
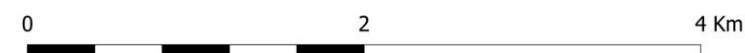
- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

- Limite départementale

Potentialité de présence de milieux humides du bassin Seine-Normandie
(SDAGE 2022-2027)

- Forte
- Assez forte



Projet agrivoltaïque de Dormans (51)

Étude écologique

Zones Potentiellement Humides

Aires d'étude

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

- Limite départementale

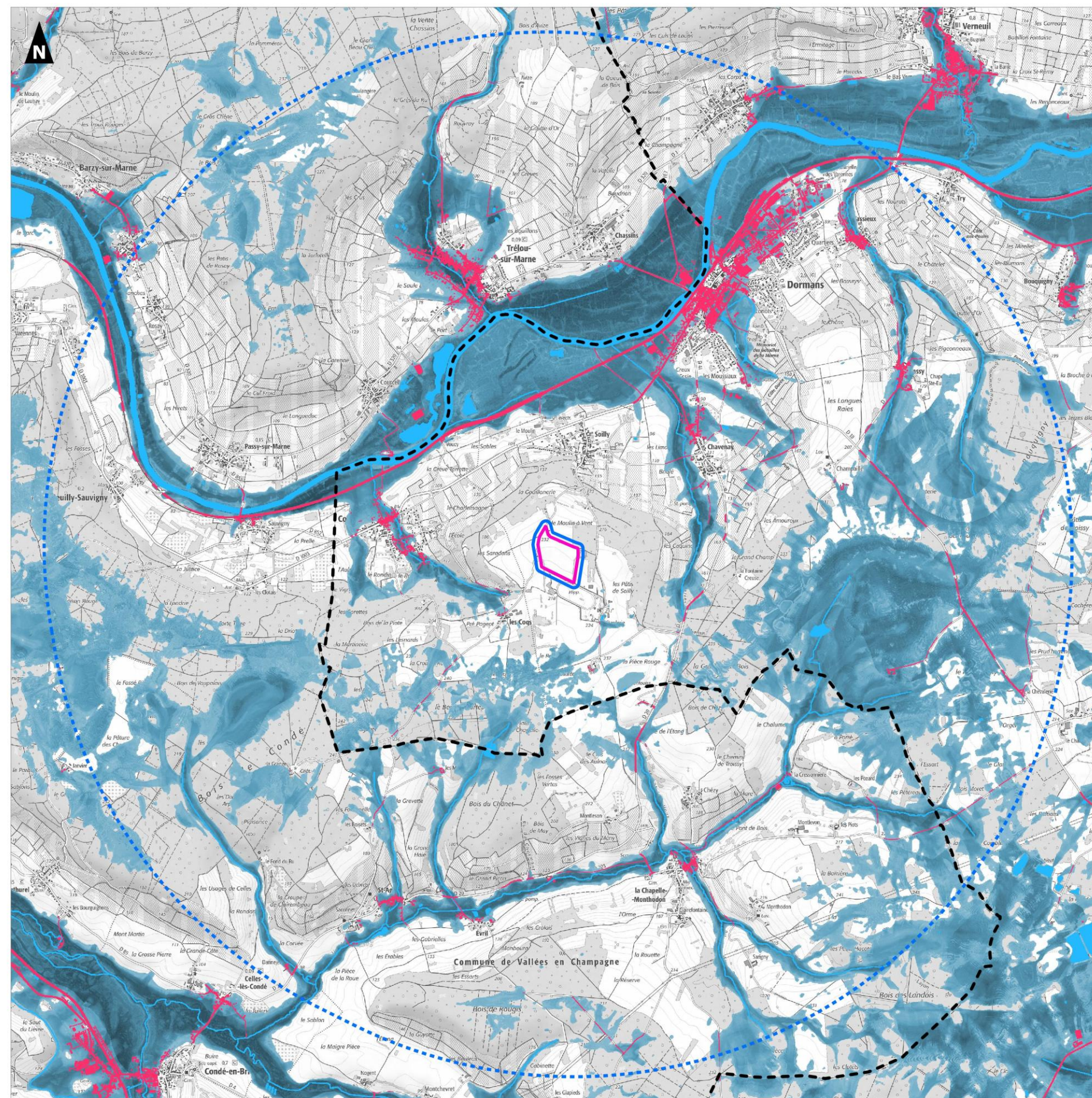
Zones humides probables seuillées

- Zone probablement humide (probabilité assez forte)
- Zone probablement humide (probabilité forte)
- Zone probablement humide (probabilité très forte)
- Zone en eau
- Zone probablement humide artificialisée

0 2 4 Km



Réalisation AUDDICE, juin 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : PATRINAT, INRAE, INSTITUT AGRO RENNES-ANGERS,
UNIVERSITÉ DE RENNES 2 ET TOUR DU VALAT - ÉLECTRICITÉ D'AZUR -
AUDDICE, 2025



1.1.9 Synthèse du contexte écologique

Synthèse

Le secteur d'étude se situe au sud de la commune de Dormans, dans le département de la Marne (51), dans la région naturelle de la Brie champenoise, vaste plateau calcaire dominé par des milieux agricoles.

La zone d'étude, qui s'insère dans **une parcelle agricole**, représente une surface d'environ 13.5 hectares, entourée elle-même par d'autres parcelles agricoles, si ce n'est la présence d'un **milieu boisé en limite d'une majorité de la ZIP**.

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu ne se superpose au zonage du site d'étude. Sont présentes deux zones naturelles d'intérêt dans les environs : des ZNIEFF de type 1 situées à environ 400 m et 800 m. Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à environ à 7 km du secteur étudié.

La zone d'étude ne se superpose à aucun élément de SRCE. L'élément le plus proche du SRCE est situé à moins de 400m de la ZIP, à l'ouest. Il s'agit d'un réservoir de biodiversité des milieux ouverts à préserver, correspondant à la ZNIEFF de type 1 présentée plus haut.

Les cartographies de pré localisation de zones humides du SDAGE et de la DREAL ne se superposent pas à la ZIP.

1.2 Diagnostic habitats naturels et semi-naturels et flore

1.2.1 Données bibliographiques

Les données bibliographiques issues de l’Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de LOBELIA (base de données des Conservatoires botaniques nationaux du Bassin parisien, du Massif central, Sud-Atlantique, des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) concernant les communes de l’aire d’étude immédiate ont été analysées. À partir d’une extraction en date du 03 janvier 2025, les bases de données de l’INPN et de LOBELIA ont permis d’accéder à une liste des espèces floristiques mentionnées lors des 20 dernières années pour la commune de Dormans, ainsi qu’à la liste des espèces protégées et menacées.

Mentions floristiques des vingt dernières années

Une synthèse des données est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 10. Mentions floristiques historiques sur l’aire d’étude immédiate (INPN et LOBELIA, période 2005-2025).

Commune de Dormans (51)	
Nombre total d’espèces végétales	390
Nombre d’espèces protégées au niveau national	0
Nombre d’espèces protégées au niveau régional	0
Nombre d’espèces protégées au niveau départemental	0
Nombre d’espèces menacées	1
Nombre total d’espèces patrimoniales	1

Pour la période 2005-2025, les bases de données de l’INPN et de LOBELIA font mention d’une richesse spécifique de 390 espèces sur la commune de l’aire d’étude immédiate.

Parmi ces 390 taxons mentionnés par l’INPN et LOBELIA, aucune espèce n’est protégée à l’arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l’ensemble du territoire et à l’arrêté du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale.

Toutefois, est également renseignée la présence sur ces territoires d’une espèce ne bénéficiant pas d’un statut de protection réglementaire mais figurant comme menacée sur la liste régionale de Champagne-Ardenne. Il s’agit de la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), classée vulnérable (VU) en Champagne-Ardenne.

Les tableaux suivants présentent cette espèce à enjeu notable mentionnée depuis 2005 sur le territoire de la commune.

Tableau 11. Espèces patrimoniales connues sur les territoires communaux (INPN et LOBELIA).

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Fréq.	LRR	LRN	Prot.	Dernière année d’observation
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valérand	RR	VU	LC	-	2005

Légende :

Fréquences : CCC, extrêmement commun ; CC, très commun ; C, commun ; AC, assez commun ; AR, assez rare ; R, rare ; RR, très rare, RRR extrêmement rare. Les fréquences sont issues des catalogues de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne (AMBLARD et RAMBAUD, CBNBP, 2021).
PN : protection nationale - Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l’ensemble du territoire (Articles 1, 2, 3, 4, 5) ;
PR : protection régionale - Arrêté du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale ;
PD : protection départementale (Marne) - Arrêté interministériel du 27 mars 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale (Article 4) ;
LRN : liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018) ;
LRR : Liste rouge de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne, CBN Bassin Parisien, 2019;
Catégories UICN pour la Liste rouge : Espèces menacées de disparition : **CR** : Espèce en danger critique face au risque de disparition ; **EN** : Espèce en danger face au risque de disparition ; **VU** : Espèce vulnérable face au risque de disparition. Autres catégories : **NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n’étaient pas prises) ; **LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible) ; **DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l’évaluation n’a pu être réalisée faute de données suffisantes) ; **NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente de manière occasionnelle ou marginale) ; **NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

Tableau 12. Espèces patrimoniales connues et leurs habitats préférentiels (INPN et LOBELIA)

Espèces patrimoniales	Habitats préférentiels
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Bas-marais et prairies hygrophiles reposant sur un substrat minéralisé.

Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

D’après la préanalyse cartographique des orthophotos du site, différents habitats sont présents sur la zone d’étude, qui présente une mosaïque de végétations diversifiées où s’expriment différents habitats de zones humides. Aux abords du site se trouve un boisement feuillu dense. Quelques îlots arbustifs sont dispersés sur la parcelle, ainsi que des alignements d’arbres. La majorité de la parcelle est une prairie pâturée.

La bibliographie mentionne une seule espèce patrimoniale, dont l’habitat préférentiel est humide. Les données issues de Patrinat et du SDAGE de Seine-Normandie indiquent une probabilité de zone humide faible à assez forte proche de la zone étudiée. D’après ces informations bibliographiques, la présence de plantes de zones humides est donc certaine sur le site. La bibliographie mentionne une richesse de 390 espèces sur la commune d’implantation du projet. Lors des prospections de terrains, on peut ainsi s’attendre à rencontrer des espèces de prairies hygrophiles, forestières et d’ourlets forestiers, différentes espèces d’arbres.

A ce stade de l’étude, nous pressentons des enjeux **faibles à forts**. Ces enjeux seront précisés lors des inventaires floristiques.

■ Flore invasive connue

Parmi les 390 taxons connus dans le secteur d’étude, 11 espèces sont connues comme ayant un statut d’invasive et figurent dans le tableau ci-après.

Le terme « invasive » s’applique aux taxons exotiques qui, par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels entraînent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où ils se sont établis. Des problèmes d’ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs, les cultures) ou d’ordre sanitaire (toxicité, réactions allergiques…) sont fréquemment pris en considération s’ajoutant aux nuisances écologiques.

Considérée comme une cause importante de perte de biodiversité au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes (EEE) ou « invasives » sont concernées par différents dispositifs tels que ceux relatifs à l’Union Européenne.

Au niveau national, la problématique des EEE est prise en compte au sein de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) du Ministère de l’Ecologie et correspond à un engagement fort du Grenelle de l’environnement (art. 23 de la Loi Grenelle du 3 août 2-9). La stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) a été publiée sous la coordination du Ministère de l’Ecologie, elle s’appuie notamment sur certaines institutions telles que le Museum national d’Histoire naturelle, l’ONCFS ou l’ONEMA pour des actions relatives à la faune et la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) ou l’ONF pour la Flore. Elle se décline en cinq axes et 12 objectifs qui traitent des sujets suivants : prévention de l'introduction et de la propagation des EEE, interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes, amélioration et mutualisation des connaissances, communication, sensibilisation, mobilisation et formation, gouvernance.

Enfin, la liste des espèces exotiques végétales de la région Grand Est permet de regrouper les espèces exotiques naturalisées selon 6 catégories décrites en légende du tableau suivant.

A ce stade de l’étude, il n’est pas possible de statuer sur leur présence au sein de la zone d’étude. Leur recensement sera précisé lors des inventaires floristiques.

Tableau 13. Flore invasive connue du territoire communal recoupant la ZIP et l’AEI (INPN et LOBELIA).

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Fréquence	Statut invasif
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David	AR	1-Implantée
<i>Clematis viticella</i> L., 1753	Clématite petite vigne		2-Emergente
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada	CC	6-Liste observation
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Galéga officinal	R	2-Emergente
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc ténu	AR	1-Implantée
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada	AC	1-Implantée
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise	RRR	4-Liste alerte
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	AC	1-Implantée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	C	1-Implantée
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	RR	1-Implantée
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or	RR	1-Implantée

D’après la Liste catégorisée des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Grand Est, CBNNE-CBA-CBNBP, 2020.

1. Plante Exotique Envahissante implantée ;
2. Plante Exotique Envahissante émergente ;
3. Plante Exotique potentiellement invasive ;
4. Liste d’alerte ;
5. Plante exotique à préoccupation mineure ;
6. Liste d'observation.

Les catégories 1 et 2 sont des invasives avérées : le niveau d’impact négatif de l’espèce sur le fonctionnement des écosystèmes et des services qu’ils rendent est fort, de même que le niveau d’impact négatif sur les espèces indigènes ; la capacité de dissémination de l’espèce est moyenne à forte.

Les fréquences sont issues des catalogues de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne (AMBLARD et RAMBAUD, CBNBP, 2021).

1.4 Diagnostic Zones humides

1.4.1 Contexte géologique et pédologique

■ Localisation de la zone d’étude

La zone d’étude se situe sur la commune de Dormans, dans le département de la Marne (51), au sud de la vallée alluviale de la Marne. Elle s’inscrit dans l’hydro-écorégion des Tables calcaires du Bassin Parisien – Ile-de-France (Wasson et al., 2002), zone très hétérogène correspondant au centre du Bassin Parisien et constituée de formations variées (sables, argiles, marnes, gypses, alluvions...) enclavées dans l’auréole crétacée du Bassin.

D’après la cartographie des régions naturelles du Grand-Est, l’aire d’étude fait partie de la Brie Champenoise, « *plateau calcaire du Bassin parisien formé par la côte d'Ile de France, principalement composé de calcaires limoneux à l'Est et plus minoritairement de marnes, de sables et d'argiles, situé au Sud de la vallée de la Marne (Zégiermann 1999)* » (ODONAT Grand Est, 2019). Cette région naturelle se compose à 52,2 % de milieux agricoles, à 34,2 % de forêts, à 11,4 % de milieux naturels et semi-naturels, à 1,9 % de zones artificialisées et à 0,3 % de surfaces en eau (ODONAT Grand Est, 2019).

■ Géologie

Carte 11 - Géologie p.33

D’après la carte géologique d’Epernay et la notice associée, le site d’étude est localisé à l’aplomb de trois formations géologiques différentes. Les deux principales, du Stampien inférieur, couvrent plus des trois quarts de la ZIP. Ce sont des argiles vertes (g1a) et des argiles rouges et vertes à meulières (g1b). La troisième formation, présente au sud-ouest et au nord de la ZIP, est constituée de marnes supra-gypseuses du Bartonien supérieur (e7c).

■ Pédologie

D’après le Référentiel Pédologique du département de la Marne, la ZIP est intégralement située une seule Unité Cartographique de Sol (UCS) décrite dans le tableau suivant.

Tableau 14. Description des principales UCS concernant la ZIP

N° UCS	Nom	Description	Type de sol
3111	Plateaux et ondulations centrales de Brie Champenoise à sols lessivés hydromorphes dominants	Sols lessivés limono-sableux à limoneux, rédoxiques ou surrédoxiques, localement tronqués (Néo/Luvisols). Sols argileux (sur argiles à meulières) rédoxiques +/- remaniés (Brunisols) Colluviosols épais et rédoxiques limoneux. Calco/Calcisols Limono-argileux +/- rédoxiques issus de calcaires et de marnes.	65% Luvisols et Néoluvisols 10% Brunisols 10% Planosols 7% Colluviosols 8% Calco/Calcisols

Au regard de la géologie et de la pédologie, la Zone d’Implantation Potentielle est localisée sur des formations géologiques très argileuses (argiles vertes à meulières) ainsi que sur des sols lessivés hydromorphes, ce qui laisse présager une probabilité de présence de zones humides assez importante, ce malgré la localisation du site à l’extérieur des zonages zone humide de la DREAL et du SDAGE (cf. cartes 10 et 11)

Aires d'étude

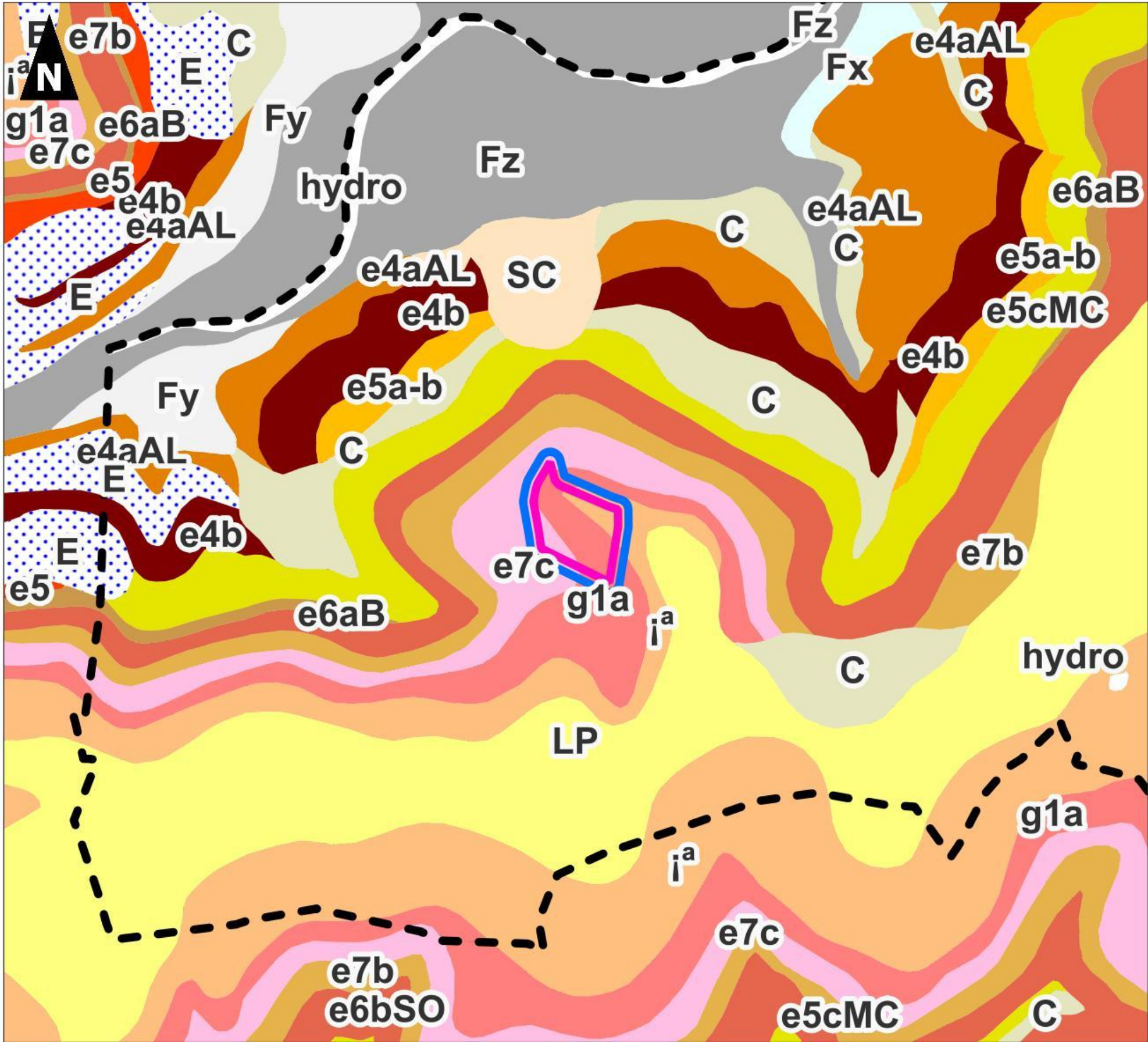
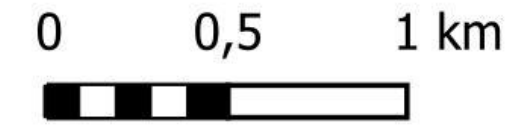
- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Limites administratives

- Limite départementale

Formations géologiques au sein de l'AEI (50 m)

- i^a , Argiles à meulière, Meulière de Brie (Cénozoïque)
- g1a, Argiles et marnes vertes (Oligocène-Sannoisien)
- e7b, Marnes supragypseuses (Eocène supérieur-Ludien supérieur)



1.5 Diagnostic Insectes

1.5.1 Données bibliographiques

■ Espèces présentes en bibliographie

Après consultation des bases de données existantes sur la commune de Dormans (INPN, Faune Champagne-Ardenne), **26 espèces de Rhopalocères, 11 d’Odonates et 9 d’Orthoptères ont été recensées durant les 20 dernières années.**

Parmi ces espèces, **2 espèces de Rhopalocères sont inscrites sur la liste rouge Champagne-Ardenne.**

Tableau 15. Données bibliographiques Insectes dans la commune de l’aire d’étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR CA	LRN	Statut juridique	DHFF
Rhopalocères	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	-	-
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	-	LC	-	-
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	LC	-	-
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	LC	-	-
	<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	-	LC	-	-
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	-	-
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	LC	-	-
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	LC	-	-
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	LC	-	-
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	X	LC	-	-
	<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	X	LC	-	-
	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	-	LC	-	-
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	LC	-	-
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	-	-
	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	-	LC	-	-
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	-	LC	-	-
	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	LC	-	-
	<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la rave	-	LC	-	-
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du chou	-	LC	-	-
	<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet	-	LC	-	-
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	-	LC	-	-
	<i>Colias crocea</i>	Souci	-	LC	-	-
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	LC	-	-
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	LC	-	-
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	-	-
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	-	-

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR GE	LRN	Statut juridique	DHFF
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	LC	-	-
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-
	<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vanden Linden	LC	LC	-	-
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-
	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-
	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	LC	-	-
	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pincés	LC	LC	-	-
	<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante	LC	LC	-	-
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	-	-
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR GE	LRN	Indice de priorité		Statut juridique	DHFF
					France	Némoral		
Orthoptères	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Ædipode turquoise	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC	LC	4	4	-	-
	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Pholidoptère cendrée	LC	LC	4	4	-	-

LR Grand Est : ODONAT Grand Est (coord.), 2023.- Liste rouge des Odonates du Grand Est. Collection « Les Listes rouges des espèces menacées du Grand Est - Volet faune », ODONAT Grand Est, Strasbourg, 20 p.

LR Champagne-Ardenne : COPPA, G., GRANGE, P., LAMBERT, J.-L., LECONTE, R., SAUVAGE, A. et TERNOIS, V., [sans date]. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Insectes. **X** : présent en catégorie rouge (En danger, Vulnérable ou Rare)

LR France : SARDET, E. et BERNARD, Defaut, 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Mat Entomocenot. 1 janvier 2004. Vol. 9, pp. 125-137. / **Niveaux** : 1 : espèces proches de l’extinction, ou déjà éteintes. 2 : espèces fortement menacées d’extinction. 3 : espèces menacées, à surveiller. 4 : espèces non menacées, en l’état actuel des connaissances.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

- Le **Flambé** est une espèce liée aux milieux secs et chauds. Méso-xérophile, il fréquente préférentiellement les **pelouses sèches** parsemées de buissons, les corniches et friches bien exposées. Le **Gazé** quant à lui est une espèce mésophile qui fréquente en plaine les **pelouses rarement fauchées** parsemées d’arbustes ou les prairies bocagères délimitées par des haies constituées de diverses Rosacées arbustives.
- **Aucun odonate patrimonial** (avec un statut de conservation défavorable sur une liste rouge ou en annexe II de la directive habitat) ou protégé n’est mentionné dans la bibliographie.
- **Aucun orthoptère patrimonial** (avec un statut de conservation défavorable sur une liste rouge ou en annexe II de la directive habitat) ou protégé n’est mentionné dans la bibliographie.

■ Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

La diversité d’habitats présents sur le site d’étude (milieu humide à sec parfois, forestier, ouverts, prairial...) permet d’accueillir de multiples espèces d’insectes. Parmi les espèces de **rhopalocères** potentiellement présentes sur site, nous pouvons quasiment rencontrer toutes les espèces citées en bibliographie. Espèce mésophile, le **Gazé** fréquente les prairies bocagères délimitées par des haies constituées de diverses Rosacées arbustives. Le **Flambé** quant à lui, est une espèce plus commune, pouvant être rencontrée sur divers milieux et notamment les pelouses sèches parsemées de buisson mais également les friches bien exposées.

Le milieu le plus propice à l’accueil des **odonates** sur le site semble être situé vers l’est du site, proche de la mare forestière. En effet, ces milieux stagnants sont très souvent appréciés par les individus, qui s’en servent entre autres comme zone de chasse, d’abris, mais également de pontes (si des supports végétatifs y sont présents). La zone plus ouverte peut également servir comme zone de chasse pour certaines espèces.

Parmi les espèces les plus communes, seront très probablement observées : la Libellule déprimée, la Libellule quadrimaculée, l’Anax empereur ou encore l’Aesche bleue en fin de saison. A contrario, des espèces plus rares peuvent également être contactées comme le **Leste des bois** ou encore le **Leste fiancé**, espèce considérée comme **quasi-menacée** à l’échelle régionale et classée « **espèce prioritaire** » sur le Plan National d’Action 2020-2030.

Concernant les **orthoptères**, l’ensemble des espèces citées en bibliographie sont susceptibles de fréquenter le site. De plus, si la prairie reste humide en permanence, il est possible de rencontrer des espèces davantage inféodées aux milieux plus humides, telles que le **Criquet des roseaux**, espèce de **priorité 3 sur le domaine néморal**.

A ce stade de l’étude, nous pressentons des enjeux **faibles à modérés**. Ces enjeux seront précisés avec des inventaires naturalistes (mutualisés avec d’autres groupes faunistiques).

1.6 Diagnostic Amphibiens

1.6.1 Données bibliographiques

■ Espèces présentes en bibliographie

Après consultation des bases de données existantes sur la commune de Dormans (INPN, Faune Champagne-Ardenne), **5 espèces d’amphibiens ont été recensées durant les 20 dernières années**. Parmi ces espèces, toutes bénéficient d’une protection stricte des individus à l’échelle nationale mais également de son habitat pour le **Triton crêté**. Ce dernier est également considéré comme quasi-menacé (NT) à l’échelle nationale et régionale, et est inscrit sur l’annexe II et IV de la Directive Habitats.

Tableau 16. Données bibliographiques Amphibiens dans la commune de l’aire d’étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR GE	LRN	Statut juridique	DHFF
<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des grenouilles vertes	DD	LC	-	-
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Art. 3	-
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	LC	LC	Art. 3	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Art. 3	-
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	NT	Art. 2	Ann II et IV

LR France : UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.
Statut juridique français : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n°3].
Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus
Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

Le **Triton crêté** se reproduit dans une grande diversité d’habitats de plaine, en particulier des **points d’eau stagnante** (mares et étangs). Il se retrouve plus rarement dans les canaux ou les fossés de drainage. Il est généralement absent des grandes étendues d’eau comme les lacs et réservoirs. Les mares qu’il fréquente peuvent-être **permanentes ou temporaires**. Son habitat terrestre se compose de **boisements**, de **haies** et de **fourrés**, à proximité des sites de reproduction.

■ Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

Le site présente un caractère humide, de façon **permanent ou temporaire annuellement**.

En témoigne notamment les deux **dépressions humides** observées sur photographies aériennes, au nord-ouest du site, ou encore les différentes **mares forestières** représentées sur la cartographie ING SCAN 25 au nord-est du site. Les **dépressions humides**, si ces dernières restent en eau relativement longtemps dans l’année, sont susceptibles

d’accueillir un large cortège d’amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Crapaud commun, Grenouille rousse et agile... Le **Sonneur à ventre jaune**, espèce considérée comme **vulnérable** (V) à l’échelle régionale et nationale, bénéficie également d’une **protection stricte des individus ainsi que de ses habitats** (Art.2), et est inscrit l’**Annexe II et IV** de la Directive Habitats. Cette espèce, qui lors de sa reproduction recherche essentiellement des eaux stagnantes de faible profondeur et au moins en partie ensoleillée (réchauffement rapide du point d’eau), se rencontre également dans des milieux tels que les milieux prairiaux, bocagers, en lisière de forêt et en contexte forestier. Aucune population locale n’a été identifiée sur les 20 dernières années au sein de la commune d’étude. Néanmoins, la proximité du site avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims peut amener certains individus à venir fréquenter le site. En effet, le parc suit attentivement depuis 2021 les populations de sonneur à ventre jaune qui fréquentent les mares et ornières de la forêt.

Les **mares forestières** pourront quant à elles, accueillir des espèces davantage inféodées aux milieux aquatiques : Triton alpestre, palmé et crêté, Rainette verte (selon la végétation aquatique présente), Grenouille verte... Des pontes de grenouilles agiles et rousses pourraient également être relevées selon le milieu.

Relevé dans les données bibliographiques, le **Triton crêté** peut également être rencontré dans ce type de milieu. Relativement exigeante dans le choix de ses milieux de reproduction, cette espèce est considérée comme « parapluie » indicatrice de l’état de santé d’un écosystème. Très souvent, cette dernière est donc accompagnée d’un cortège d’amphibiens caractéristique : rainette verte, grenouille agile et rousse, crapaud commun, salamandre tachetée...

La pâture entre des ces différents milieux humides pourrait être utilisée comme « **zone de transit** » par certaines espèces d’amphibien. C’est notamment le cas de la Salamandre tachetée, du Crapaud commun ou encore des Grenouilles rousses et agiles. La mare identifiée au sud du site en dehors de l’AEI (non inventoriée dans le cadre de l’étude) pourrait également accueillir certaines espèces qui pourront être amenées à se déplacer au sein du site et également occupées les fossés (très certainement humide) le long de la clôture.

A ce stade de l’étude et au vu des espèces potentiellement susceptibles d’utiliser le site, nous pressentons des enjeux **modérés à fort**. Ces enjeux seront précisés avec des inventaires naturalistes.

1.7 Diagnostic Reptiles

1.7.1 Données bibliographie

■ Espèces présentes en bibliographie

Après consultation des bases de données existantes sur la commune de Dormans (INPN, Faune Champagne-Ardenne), **2 espèces de reptiles ont été recensées durant les 20 dernières années**. Parmi ces espèces, les deux bénéficient d’une protection stricte des individus ainsi que de leurs habitats (**Art. 2**).

Tableau 17. Données bibliographiques Reptiles dans la commune de l’aire d’étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR GE	LRN	Statut juridique	DHFF
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier helvétique	LC	-	Art. 2	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Art. 2	-

LR France : UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.

Statut juridique français : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n°3]. Art. 2 : protection des individus et des habitats Art. 3 : protection des individus

Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d’intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

La **Couleuvre à collier helvétique** est un reptile très étroitement inféodé aux **milieux aquatiques**. Elle fréquente tous les milieux pourvu qu’il y ait de l’eau à disposition.

Le **Lézard des murailles** est inféodé aux milieux rocaillieux : falaises, talus de pierres, rochers, éboulis. Thermophile, cette espèce s’accommode à des climats frais à conditions de trouver des **micros-habitats** où règnent des conditions particulières.

■ Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

Les deux espèces recensées au travers de la bibliographie sont relativement bien représentatrices du site d’étude. En effet, les lisières forestières et boisées, ainsi que les zones buissonnantes et forestières sont susceptibles d’accueillir de nombreuses espèces comme le Lézard des murailles ou encore le **Lézard des souches**. Cette espèce, considérée comme **vulnérable** (V) à l’échelle régionale et **quasi-menacée** (NT) à l’échelle nationale, bénéficie également d’une **protection stricte des individus ainsi que de ses habitats** (Art.2). Appréciant les zones à végétations assez hautes, il habite les milieux secs comme les rocaillies, les talus ensoleillés, les broussailles, mais aussi les prairies sèches, haies et lisières forestières.

Les multiples points d’eau préalablement identifiés sur le site pourraient permettre à la **Couleuvre à collier helvétique** de venir fréquenter ces milieux. Étroitement inféodée aux milieux aquatiques, cette espèce peut également s’éloigner pour chasser sur la terre ferme ou lors d’autres déplacements, pour rechercher un partenaire ou aller pondre par exemple. De plus, si plusieurs espèces d’amphibiens sont recensées au travers de l’étude, cela justifiera davantage la potentielle présence de cette espèce sur le site (cette dernière se nourrissant majoritairement d’amphibiens).

A ce stade de l’étude et au vu des espèces potentiellement susceptibles d’utiliser le site, nous pressentons des enjeux **faibles à modérés**. Ces enjeux seront précisés avec des inventaires naturalistes (mutualisés avec d’autres groupes faunistiques), complétés par la pose de **plaques à reptiles**.

1.8 Diagnostic Avifaune

1.8.1 Données bibliographiques

■ Espèces présentes en bibliographie

Cent-six espèces ont été recensées dans la commune concernée par l’aire d’étude immédiate (AEI). Ces dernières ainsi que leur statut figurent en annexe du présent rapport. Parmi elles, **cinquante-cinq sont patrimoniales** :

- **Treize sont patrimoniales en toute saison** car elles figurent en annexe I de la directive oiseaux : L’Alouette lulu, la Bernache nonnette, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, la Grande Aigrette, la Grue cendrée, le Martin-pêcheur d’Europe, le Milan noir, l’Œdicnème criard, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur et la Sterne pierregarin.
- En **période de nidification, soixante-huit sont patrimoniales** :
 - **Quarante-quatre possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge Grand-Est** :
 - ✓ **Trois** sont évaluées **en danger critique d’extinction (CR)** : le Chevalier guignette, la Grue cendrée et le Tarin des aulnes.
 - ✓ **Neuf** sont **en danger d’extinction (EN)** : la Cigogne noire, l’Effraie des clochers, la Mésange boréale, le Moineau friquet, la Mouette rieuse, la Perdrix grise, le Pipit farlouse, la Tourterelle des bois et la Vanneau huppé.
 - ✓ **Onze** sont **vulnérables à l’extinction (VU)** : le Bouvreuil pivoine, le Coucou gris, la Fauvette des jardins, le Grèbe huppé, l’Hirondelle de rivage, l’Hirondelle rustique, le Martinet noir, la Mésange noire, le Pic épeichette, le Pipit des arbres et le Pouillot fitis.
 - ✓ **Vingt-et-un** sont **quasi-menacées d’extinction (NT)** dont la Bergeronnette printanière, le Chardonneret élégant, la Fauvette babillarde, la Grive litorne, la Huppe fasciée, le Pouillot véloce, le Roitelet huppé ou encore le Verdier d’Europe.
 - ✓ Parmi elles, vingt-quatre ont aussi un statut de conservation défavorable sur la liste rouge nationale.
 - Trois présentent un **statut de conservation défavorable à l’échelle nationale** mais présentent un statut de préoccupation mineure (LC) ou ne sont pas évaluée sur la liste rouge régionale : la Linotte

mélodieuse et le Martin-pêcheur d’Europe évaluées comme vulnérables (**VU**), et le Tarier pâtre considéré comme quasi-menacé (**NT**).

- En **période d’hivernage, six sont patrimoniales** car elles présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge régionale et/ou nationale des oiseaux hivernants ou sur la liste rouge européenne et sont migratrices : la Foulque macroule, la Grue cendrée, le Martinet noir, la Mouette rieuse, la Tourterelle des bois et le Vanneau huppé.
- En **périodes de migration, cinq sont patrimoniales** car elles présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge nationale des oiseaux de passage ou sur la liste rouge européenne et sont migratrices : la Cigogne noire, la Foulque macroule, le Martinet noir, la Tourterelle des bois et le Vanneau huppé.

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

Les espèces d’oiseaux patrimoniales ou protégées présentes sur la commune de l’aire d’étude immédiate exploitent la **quasi-totalité des milieux naturels ou semi-naturels présents sur le territoire** : milieux ouverts cultivés ou non, milieux semi-ouverts, milieux forestiers, milieux humides, milieux aquatiques, milieux anthropiques.

■ Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

Selon la période d’observation, certains milieux du site pourront être susceptibles d’accueillir des espèces typiques des milieux semi-humides, prairiaux, forestiers et buissonnantes. Ces dernières effectueront uniquement des interactions **ponctuelles** avec le site pour les espèces migratrices (halte migratoire, repos, alimentation...) ou **permanentes** pour les espèces nicheuses (nidification, déplacements locaux...).

D’après les photographies aériennes, le nord-ouest semble être le secteur le plus humide du site. Accompagnée de formations végétatives aquatiques, cette zone est très propice à l’accueil d’espèces inféodées aux **milieux ouverts humides**. Parmi les espèces susceptibles d’utiliser ce site, on recense notamment le Bruant des roseaux, la Cisticole des joncs, le Chevalier guignette ou encore le Pipit farlouse. Pour la plupart migrateur, il n’est pas impossible que certaines de ces espèces utilisent cette zone comme **site de nidification**. De plus, le secteur sud de l’AEI, proche de la mare plus éloignée est également une zone susceptible d’accueillir ces espèces. La connexion écologique entre ce secteur et la ZIP se ferait au travers de nourrissage et déplacements courts et locaux.

Les **milieux forestiers** du site, au caractère parfois **humide** (mares forestières) accueilleront également un large cortège d’espèces forestières. En effet, de nombreux passereaux résident dans ce type de milieux (Fauvettes, Pouillots, Roitelets, Pics, Mésanges...). La **Bécasse des bois** est également une espèce, plus discrète, qui peut être contactée dans ce type de milieu.

Les **milieux ouverts et semi-ouverts** peuvent quant à eux être appréciés par de nombreuses espèces, qui pour la plupart pourraient l’utiliser pour leur cycle reproductif. Pourraient ainsi être contactés : Accenteur mouchet, Alouette des champs, Bruants, Chardonneret élégant, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre... Ces milieux concernent l’entièreté de la parcelle, mais également les zones buissonnantes, arbustives le long des clôtures. Les espaces plus **anthropiques (rupestre)** du site, avec notamment les hangars agricoles situés au sud-est en dehors de l’AEI peuvent amener des espèces à interagir avec la zone d’étude. Parmi ces espèces, on retrouve

notamment : la Bergeronnette grise, l’Hirondelle de fenêtre et rustique, le Moineau domestique, le Rougequeue à front blanc...

A ce stade de l’étude et au vu des espèces potentiellement susceptibles d’utiliser le site, nous pressentons des enjeux **modérés à forts**. Ces enjeux seront précisés avec des inventaires naturalistes, réalisés sur le cycle complet de l’avifaune.

1.9 Diagnostic Mammifères non volants

1.9.1 Données bibliographiques

■ Espèces présentes en bibliographie

Après consultation des bases de données existantes sur la commune de Dormans (INPN, Faune Champagne-Ardenne), **12 espèces de mammifères non volants** ont été recensées. Quatre espèces sont considérées comme à surveillées (**AS**) en Champagne-Ardenne : le Blaireau européen, l’Ecureuil roux, le Lièvre d’Europe et la Martre des pins. Deux espèces sont protégées nationalement, ainsi que leurs habitats : l’Ecureuil roux et le Hérisson d’Europe. Le Lapin de Garenne est considéré comme quasi-menacé à l’échelle nationale (**NT**).

Tableau 18. Données bibliographiques Mammifères non volants dans la commune de l’aire d’étude immédiate – INPN et Faune Champagne-Ardenne (FCA)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR CA	LRN	Statut juridique	DHFF
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	AS	LC	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	AS	LC	Art. 2	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	-	LC	-	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	LC	Art. 2	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	NT	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	AS	LC	-	-
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	AS	LC	-	-
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	NA	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	NA	-	-
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	-	NA	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	-	-

LR France : UICN FRANCE, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères.
Catégories Liste rouge : **RE** : Disparue en métropole, **CR** : En danger critique, **EN** : En danger, **VU** : Vulnérable, **NT** : Quasi-menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **DD** : Données insuffisantes, **NA** : Non applicable.
LR Champagne-Ardenne : BECU, D., FAUVEL, B., COPPA, G., BROUILLARD, Y., GALAND, N., HERVE, C. et GUIOT, C., 2007. Liste rouge de Champagne-Ardenne - Mammifères. 2007. **AS** : À surveiller ; **AP** : À préciser ; **R** : Rare ; **V** : Vulnérables ; **E** : En danger
Statut juridique français : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 2 : protection des individus et des habitats.
Directive "Habitats" n°79/409/CEE 2/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ann. II : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Ann. IV : Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Ann. V : Espèces dont le prélèvement dans la nature est susceptible de mesures de gestion.

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

Les espèces protégées ou patrimoniales utilisent les **milieux semi-ouverts** (Blaireau européen, Hérisson d’Europe, Lapin de Garenne, Lièvre d’Europe) ou **forestiers** (Ecureuil roux, Martre des pins).

■ Préanalyse cartographique des espèces potentiellement présentes sur site

Les espèces représentées dans la bibliographie sur la commune de Dormans sont pour la plupart représentatives du site d’étude. En effet, les milieux qui constituent le site, et notamment les espaces forestiers, constituent des zones d’abris et de nourrissage pour un grand nombre d’espèces. Non cité dans la bibliographie, le **Chat forestier** ou encore le **Chevreuril Européen** sont des espèces qui fréquentent également ces milieux et sont donc susceptibles d’être rencontrées lors de l’étude.

A ce stade de l’étude et au vu des espèces potentiellement susceptibles d’utiliser le site, nous pressentons des enjeux **faibles à modérés**. Ces enjeux seront précisés avec des inventaires naturalistes (mutualisés avec d’autres groupes faunistiques), complétés par la pose d’un **piège photographie**. Ce dernier pourra être installé en lisière de boisement, à l’est du site.

1.10 Diagnostic Chiroptères

1.10.1 Données bibliographiques

■ Espèces présentes en bibliographie

La consultation de la base de données naturalistes de l’INPN ainsi que de Faune Champagne-Ardenne ne fait référence à aucune espèce de chiroptère sur la commune de Dormans durant ces 20 dernières années.

Cette absence de données témoigne vraisemblablement de la sous-prospection de la zone plutôt que de la réelle absence du taxon sur le territoire.

■ Écologie des espèces patrimoniales ou protégées

Aucune espèce n’est disponible en bibliographie. Toutefois, les chiroptères peuvent selon les espèces exploiter les **milieux boisés ou anthropiques comme zones de gîtes** et **l’ensemble des milieux naturels ou semi-naturels** (voire anthropisés tels que les lumières de lampadaires) comme zones de chasse.

Les boisements présents autour de la ZIP sont susceptibles d’être utilisés par les chiroptères. Les cavités des arbres (trous, fissures, décollement d’écorce, loges de pic...) **peuvent servir de gîtes pour certaines espèces**. Les différentes espèces de noctules sont très exigeantes et gîtent uniquement dans les arbres. Les quatre espèces de pipistrelles sont ubiquistes et utilisent autant les cavités rocheuses, anthropiques et des boisements pour leurs gîtes. Pour les oreillards, l’Oreillard roux n’utilise quasiment que les gîtes arboricoles en été. Plusieurs espèces de murins utilisent presque exclusivement les boisements pour leurs gîtes. Certaines espèces, comme le Murin d’Alcathoe sont exclusivement forestier.

Le site présente plusieurs milieux susceptibles de servir de terrain de chasse pour les chiroptères. Les prairies pâturées constituent plus **des zones de transit**, mais certaines espèces ubiquistes peuvent chasser

occasionnellement. Plusieurs arbres et buissons isolés sont présent sur le site. **Ces milieux sont des zones de chasses propices pour les chiroptères pratiquant l'écholocation à courtes portée** (chiroptères SRE ; murins, oreillards et barbastelle), qui peuvent voler jusqu'entre les branches des arbres pour chasser. Un grand nombre de boisements se trouve juste en bordure de la ZIP, **leurs lisières sont des zones de chasse appréciés par un grand nombre d'espèces de chiroptères**. Les espèces pratiquant l'écholocation à moyenne portée (chiroptères MRE ; principalement les pipistrelles) chassent principalement en lisière de boisement. Des chiroptères d'écholocation à longue portée (LRE ; noctules, sérotines et vespertilion) peuvent aussi chasser le long des lisières. Les photographies aériennes montrent aussi la présence d'un étang dans le boisement situé au nord-est de la ZIP et dans l'AEI. **Il est donc probable que des espèces de chiroptères aquatiques utilisent cet étang comme zone de chasse**, comme par exemple le Murin de Daubenton ou le Murin des marais (espèce rare en France). **La proximité immédiate de l'étang avec le boisement pourrait constituer un environnement favorable pour le Murin d'Alcathoé**, dont les milieux de chasse de prédilection sont les mares forestières.

Le site de Dormans est donc susceptible d'accueillir plusieurs espèces de pipistrelles, de noctules, de murins et d'oreillards. La Sérotine commune et la Barbastelle d'Europe sont aussi susceptible d'être contactées.

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

Bibliographie

BARDET O., 2020. Catalogue de la flore vasculaire de Bourgogne. Conservatoire de Botanique National du Bassin Parisien. Fichier Excel disponible sur <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.) (2005) - Cahier d'habitats Natura 2000 - Habitats agropastoraux. La Documentation française, Paris, Vol. 1 & 2, 487 et 445 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., sous la direction de RAMEAU J., 1997 : *CORINE Biotopes - Version originale, types d'habitats français*, ENGREF, 219 p.

CAUSSE G., MÉNARD O., 2019. *Catalogue des végétations de la région Bourgogne, version mai 2019*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Bourgogne / Muséum national d'Histoire naturelle, 54 p.

DE FOUCAULT B. (2016) - Contribution au prodrome des végétations de France : les *Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952. Prodrome des végétations de France : *Arrhenatheretea* et *Potametea*, Vol. 3, 214 p.

DE FOUCAULT B., ROYER J.-M., 2015. *Contribution au prodrome des végétations de France : les Rhamno catharticae – Prunetea spinosae Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962*. Prodrome des végétations de France : *Rhamno catharticae – Prunetea spinosae & Trifolio medii – Geranietea sanguinei* Vol. 2. 194 p.

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel. Disponible sur : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

LAMBINON J., DELVOSALLE L. et DUVIGNEAUD J., 2012. Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. 6ème édition. Jardin Botanique National de Belgique.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. et PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 2024, « Étude de l'influence des parcs photovoltaïques au sol sur les chiroptères ». Disponible sur : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/projets/etude-de-linfluence-des-parcs-photovoltaiques-au-sol-sur-les-chiropteres/>

MEDDE, GIS Sol. 2013. Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages.

ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S. (2006). Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. Bull. de la Soc. Bot. du Centre-Ouest n° spécial 25., 394 p.

ROYER J.-M.– 2015 - Contribution au prodrome des végétations de France : les *Trifolio medii – Geranietea sanguinei* T. Müll. 1962. Prodrome des végétations de France : *Rhamno catharticae – Prunetea spinosae & Trifolio medii – Geranietea sanguinei* Vol. 2. 148 p.

UICN FRANCE, FCBN, AFB, et MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. 32 p.

